



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**

Distr. : Générale
16 octobre 2006

Français
Original : Anglais



Réunion intergouvernementale chargée d'examiner la mise
en œuvre du Programme d'action mondial pour la protection
du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres

Deuxième session

Beijing, 16–20 octobre 2006

**Rapport de la deuxième session de la Réunion intergouvernementale
chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action mondial
pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités
terrestres**

Introduction

1. La deuxième session de la Réunion intergouvernementale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres s'est tenue en application de la décision SS.VII/6 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)/Forum ministériel mondial sur l'environnement en date du 15 février 2002, qui a adopté les conclusions de la première session de la Réunion intergouvernementale sur la mise en œuvre du Programme d'action mondial.

I. Ouverture de la session

2. La deuxième session de la Réunion intergouvernementale s'est tenue au Centre international de conférences de Beijing, du 16 au 20 octobre 2006.

3. La session a été ouverte à 10 heures le lundi 16 octobre 2006 par M. Zhou Shengxian, Ministre d'Etat chargé de la protection de l'environnement, de la République populaire de Chine. Des déclarations liminaires ont été faites par M. Khalid Malik, Coordonnateur résident de l'Organisation des Nations Unies et Représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en Chine, Mme Veerle Vandeweerd, Coordonnatrice du Programme d'action mondial et M. Ian Matheson, Directeur général, Activités de protection de l'environnement, Gérance de l'environnement, Environnement Canada.

4. M. Zhou a tout d'abord fait observer que les activités terrestres pouvaient avoir des conséquences tant mondiales que locales sur le milieu marin, d'où la nécessité d'une réponse systématique de la part des pays. Il a déclaré que le Programme d'action mondial constituait une de ces réponses et noté avec satisfaction que celui-ci avait bénéficié d'un appui croissant et constant. Compte tenu de l'importance du littoral pour l'économie et le bien-être des populations en Chine, le pays avait fait de la protection de l'environnement une priorité et pris des mesures particulières pour protéger le milieu marin contre les activités terrestres, y compris des plans d'action dans certains fleuves et mers, des contrôles sur l'utilisation et les mouvements de polluants et un système de traitement amélioré des eaux usées. Suite à une analyse de l'état de l'environnement en 2005, le Premier ministre Wen Jiabao avait constaté que la croissance économique et la protection de l'environnement étaient liés et préconisé un équilibre des priorités économiques et environnementales,

notamment en privilégiant les réponses juridiques, économiques et technologiques par rapport aux réponses administratives. M. Zhou a conclu en affirmant que le monde devrait œuvrer de concert afin d'améliorer la protection du milieu marin et côtier.

5. M. Malik a déclaré qu'un grand nombre de défis que devait relever le monde actuellement ne pouvait être abordé que par des mesures au niveau international et que le Programme d'action mondial en était un exemple. Il a expliqué que le PNUD et le PNUE avaient conclu un mémorandum d'accord pour des activités conjointes en 2005, lequel avait pour but de garantir l'intégration de l'environnement dans la planification nationale du développement. Compte tenu de cette évolution, le Programme d'action mondial est devenu plus pertinent dans le cadre de la planification nationale des priorités et activités. La troisième phase du Programme serait orientée sur l'intégration de ses objectifs dans la planification nationale du développement et serait appuyée par une planification conjointe découlant du partenariat entre le PNUD et le PNUE. Il a fait observer que l'intégration des activités environnementales et de développement en Chine progressaient bien et conclu en soulignant la nécessité de faire fond sur les conclusions de la session.

6. Souhaitant la bienvenue aux participants à la session au nom de PNUE, Mme Vandeweerd a fait remarquer que le Programme d'action mondial était actuellement le seul programme intergouvernemental qui envisageait les liens entre les environnements d'eau douce et les environnements côtiers. La session en cours offrait l'occasion d'examiner les questions relatives aux côtes, aux océans et à leurs bassins hydrographiques associés et de déterminer la voie à suivre, tout en explorant de nouvelles options et en contribuant au développement durable des zones côtières au niveau international. Elle a souligné que la mise en œuvre du Programme d'action mondial n'exigeait pas toujours un programme d'action national autonome mais plutôt la mise en place de mécanismes institutionnels, juridiques et financiers intégrés. Les défis à relever comprenaient notamment la nécessité de garantir que la mise en œuvre du Programme n'était pas uniquement intégrée dans les programmes, budgets, législations, réglementations nationaux mais demeurait également d'actualité et abordait et incorporait les nombreux éléments apparus depuis 1995 dans le cadre international des politiques environnementales. La participation active de parties prenantes non gouvernementales au processus, comme le partenariat avec le Programme pour les mers régionales en avait fait la démonstration, serait également déterminante.

7. M. Ian Matheson s'est dit satisfait de constater que la communauté internationale considérait toujours la pollution marine comme un problème essentiel et le Programme d'action mondial comme un instrument clé permettant de le résoudre. Depuis la première session de la Réunion intergouvernementale, tenue à Montréal (Canada) en 2001, un nombre beaucoup plus important de pays avait créé des programmes d'action nationaux, manifestant une volonté renforcée de relever les défis posés par les sources terrestres de pollution. L'importance dorénavant accordée au partage des connaissances et à l'instauration de relations de travail en vue de poursuivre la mise en œuvre du Programme d'action mondial aux niveaux national, régional et international constituait une autre marque de progrès. Il a conclu en mettant en avant la nécessité de définir une approche intégrée de l'eau douce et de l'environnement marin, faisant appel à l'action collective de toutes les parties prenantes, et déclaré que le Programme constituait un modèle car il unissait les deux environnements terrestre et marin.

II. Organisation de la session

A. Participation

8. Les représentants des pays suivants ont participé à la session : Afrique du Sud, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie Saoudite, Argentine, Australie, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Brésil, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, îles Cook, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Kiribati, Koweït, Liban, Libéria, Malaisie, Maldives, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Népal, Nigéria, Nioué, Norvège, Oman, Pays-Bas, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Qatar, République de Corée, République démocratique du Congo, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Seychelles, Slovénie, Sri Lanka, Soudan, Suriname, Suisse, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Turquie, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe. La Palestine était représentée en tant qu'observateur.

9. Les secrétariats des conventions et organisations intergouvernementales suivantes, y compris les organismes, projets et institutions spécialisées des Nations Unies étaient représentés : Banque mondiale, Centre de l'eau pour les tropiques humides de l'Amérique latine et des Caraïbes (UNESCO), Commission d'Amérique centrale pour le transport maritime, Commission européenne, Commission océanographique

intergouvernementale de l'UNESCO, Commission permanente du Pacifique Sud, Convention de Ramsar, Convention sur la conservation des espèces migratrices, Convention sur la diversité biologique, Convention sur la protection de l'environnement marin de la zone de la mer Baltique (Convention d'Helsinki), Coopération environnementale Asie Pacifique, Division des affaires maritimes et du droit de la mer de l'ONU, Fonds pour l'environnement mondial (FEM), Groupe de travail asiatique sur les milieux marins et côtiers, Institut de la santé environnementale pour les Caraïbes, Institut PNUE-Université de Tongji d'études environnementales pour un développement durable, Institut international de l'océan, Institut UNESCO pour l'éducation relative à l'eau, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation maritime internationale (OMI), Organisation mondiale de la santé (OMS), Organisation régionale pour la conservation de l'environnement de la mer Rouge et du golfe d'Aden, Partenariat de gestion environnementale pour les mers d'Asie orientale, Programme coopératif pour l'environnement de l'Asie du Sud, Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), Projet PNUD-FEM pour la régénération de l'écosystème de la mer Noire, Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (ONU), Secrétariat permanent de la Commission de la mer Noire.

10. Etaient également représentés les organisations non gouvernementales et autres organismes ci-après : Agence de l'eau Seine-Normandie, Aide Sociale (Pakistan), Centre de hautes études du Bangladesh, Centre d'innovation pour l'énergie et le transport, Centre national d'océanographie, Centre pour l'éducation à l'environnement, Commission municipale de développement et de réforme de Ningbo, Fédération des organisations de protection de l'environnement en Chine, Fondation pour la recherche sur les politiques océaniques, Forum des parties prenantes pour un avenir durable, Forum mondial sur les océans, les côtes et les îles, Groupe Al Taher, Institut marin des Flandres, Institut mexicain des technologies de l'eau, Institut national polytechnique, Réseau international d'échange des apprentissages et des ressources sur l'eau, Réseau Océan mondial, Société de l'aquarium Landa de Beijing, Troisième institut d'océanographie (Chine), Union mondiale pour la nature (UICN), Université d'Aegan, Université de Chukyo, Université de Rhode Island, Université de Tsinghua, Université de Western Cape, Université du Michigan.

B. Election du Bureau

11. M. Zhou a été élu Président de la session par acclamation. Les membres suivants du Bureau ont été également élus par acclamation :

Vice-présidente :	Mme Lucie Ana Varga (Roumanie)
Vice-présidente :	Mme Rejoice Mabudafhasi (Afrique du Sud)
Vice-président :	M. Ferguson Theophilus John (Sainte Lucie)
Rapporteur :	M. Thomas Laughlin (Etats-Unis d'Amérique)

C. Adoption de l'ordre du jour

12. Après avoir examiné l'ordre du jour provisoire présenté par le secrétariat (UNEP/GPA/IGR.2/1), les participants ont adopté l'ordre du jour ci-après pour la session :

1. Ouverture de la session.
2. Organisation de la session :
 - a) Election du Bureau;
 - b) Adoption de l'ordre du jour;
 - c) Organisation des travaux.
3. Ouverture de l'exposition d'affiches.
4. Premier jour. Les mises en œuvre nationales en action :
 - a) Groupe de discussion liminaire sur la poursuite des programmes d'action nationaux;
 - b) Groupes de travail parallèles
 - i) Groupe A : l'intégration du Programme d'action mondial à la planification nationale du développement;

- ii) Groupe B : le financement de la mise en œuvre du Programme d'action mondial;
 - iii) Groupe C : le renforcement des cadres législatifs et institutionnels pour améliorer la mise en œuvre du Programme d'action mondial.
5. Deuxième jour. L'intégration du Programme d'action mondial par les partenariats :
- a) Compte rendu des travaux de la première journée;
 - b) Introduction à la journée sur les partenariats;
 - c) Ateliers parallèles sur les partenariats.
6. Troisième jour. Elaboration d'un programme commun :
- a) Compte rendu des travaux de la deuxième journée;
 - b) Examen des résultats, tout particulièrement des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres aux niveaux international, régional et national, pour la période 2002-2006;
 - c) Discussion sur le document intitulé « Orientations pour la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres pour la période 2007-2011 : contribution du Programme d'action mondial aux buts et objectifs convenus au plan international pour le développement durable des océans, des côtes et des îles »;
 - d) Discussion sur le programme de travail du Bureau de coordination du Programme d'action mondial du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour la période 2007-2011;
 - e) Discussion sur l'avant-projet de Déclaration de Beijing sur la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action mondial.
7. Segment ministériel :
- a) Déclarations liminaires :
 - i) Allocution d'ouverture par le représentant de la République populaire de Chine;
 - ii) Allocution d'ouverture par le représentant du Programme des Nations Unies pour l'environnement;
 - b) Compte rendu des première, deuxième et troisième journées;
 - c) Débat ministériel/de haut niveau
 - i) Interventions et débat orienté sur l'importance des océans, des côtes et des îles ainsi que des bassins hydrographiques associés et sur les perspectives d'avenir;
 - ii) Groupes régionaux parallèles sur la création d'une dynamique et l'établissement de partenariats
 - d) Présentation du compte rendu du Président sur les discussions du segment ministériel/de haut niveau;
 - e) Adoption de la Déclaration de Beijing sur la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action mondial.
8. Questions diverses .
9. Adoption du rapport sur les travaux de la session.
10. Clôture de la session.

D. Organisation des travaux

13. Il a été décidé que la session serait divisée en deux parties : la première consacrée à une réunion multipartite du lundi 16 au mercredi 18 octobre, pour examiner les points 1 à 6 de l'ordre du jour provisoire; et

la deuxième à une réunion ministérielle qui se tiendrait le jeudi 19 octobre et le vendredi 20 octobre, pour examiner les points 7 à 10.

14. Il a également été décidé que les travaux de la session se dérouleraient en plénière et sous la forme de groupes de travail parallèles, et qu'un groupe de rédaction à composition non limitée serait créé, sous la présidence de Mme Mara Murillo (Mexique), pour examiner le projet de Déclaration de Beijing sur la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action mondial.

15. Il a également été décidé que lors de la première réunion, des groupes de travail parallèles seraient constitués pour examiner les trois principaux domaines d'intervention : intégration du Programme d'action mondial dans la planification nationale du développement; financement de la mise en œuvre du Programme d'action mondial; et renforcement des cadres législatifs et institutionnels. Les conclusions clés de ce groupe seraient renvoyées en plénière pour examen. Un résumé des points essentiels serait communiqué au segment ministériel et inclus dans le rapport de la session.

16. En vue d'encourager un processus interactif et d'identifier plusieurs activités de mise en œuvre concrètes, la Réunion intergouvernementale a également décidé d'organiser 19 ateliers en partenariat lors de la première partie. Les résultats de ces ateliers seraient également renvoyés en plénière, communiqués au segment ministériel et inclus dans le rapport de la session. Une version abrégée de ces résultats figure à l'annexe II au présent rapport.

17. Conformément à l'objectif consistant à identifier les prochaines étapes concrètes de la mise en œuvre du Programme d'action mondial, la Réunion intergouvernementale est convenue qu'une partie du segment ministériel prendrait la forme de tables rondes axées sur les mesures nécessaires pour mettre en œuvre le projet de Déclaration de Beijing.

E. Manifestations parallèles

18. Plusieurs manifestations parallèles ont été organisées en marge de la session afin d'approfondir les questions examinées, à savoir : Intensifier la participation des parties prenantes à la deuxième session de la Réunion intergouvernementale; Forum Chine; Cercle arctique; Azote réactif dans l'environnement; Fonds pour l'environnement mondial; Grand écosystème marin du courant du golfe de Guinée; Poursuivre la mise en œuvre des programmes relatifs aux océans, aux côtes, aux petits Etats insulaires en développement, et sur l'eau douce au cours des dix prochaines années : Questions clés et possibilités. Outre ce qui précède, un documentaire récent intitulé « Récifs coralliens d'eau froide » a été présenté.

19. Les participants à la réunion sur l'Arctique russe se sont félicités des progrès accomplis et ont encouragé la mise en œuvre de la deuxième phase du projet.

20. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et ses projets sur les Eaux internationales ont travaillé sur les questions du Programme d'action mondial au travers d'un partage des informations et des enseignements retenus, dans le cadre du Réseau international d'échange des connaissances acquises et des ressources sur l'eau du FEM.

21. Les participants à la manifestation parallèle sur l'azote réactif ont étudié le projet de document relatif à un examen non technique de l'azote réactif dans l'environnement, préparé par le PNUE et le Centre de recherche de Woods Hole. Ils ont recommandé que le document soit révisé en profondeur et suggéré que le Bureau de coordination organise une plateforme internationale de partage des informations sur les nutriments et leur impact sur le milieu marin.

22. Durant la manifestation parallèle du Forum mondial sur les océans, les côtes et les îles, des représentants spécialistes des eaux marines et de l'eau douce ont débattu de l'agenda mondial sur l'eau. Ils ont souligné l'importance qu'il y avait à continuer de s'intéresser aux liens étroits entre les démarches de gestion des eaux marines et des eaux douces et de faciliter des interactions plus étroites entre les intervenants des deux secteurs.

23. Exploitant les retours transmis à leur manifestation parallèle et s'appuyant sur des consultations complémentaires par courriers électroniques, le Forum des parties prenantes a préparé une communication qui a été présentée à la Réunion intergouvernementale et qui figure en annexe III au présent rapport.

III. Les mises en œuvre nationales en action

A. Groupe de discussion liminaire sur la poursuite des programmes d'action nationaux

24. Pour ouvrir le sujet de la mise en œuvre nationale du Programme d'action mondial, Mme Vandweerd a récapitulé les buts de la première journée de la session et présenté le rapport récemment publié intitulé "Protecting coastal and marine environments from land-based activities: a guide for national action". Elle a fait observer que ce guide, qui résultait d'une révision du manuel de 2002 du PNUE sur l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'action nationaux, insistait sur l'importance de la mise en œuvre des programmes d'action nationaux et comportait divers exemples concrets et enseignements retirés des cinq années précédentes.

25. En sa qualité de Vice-présidente de la session, Mme Lucia Varga (Roumanie), a joué le rôle de modérateur au cours de l'exposé des représentants des six pays sur l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'action nationaux pour l'environnement marin. Des exposés ont été présentés par M. Francisco Arias, Directeur de l'Institut de recherche marine et côtière (Colombie); Mme Ulla Kaarikivi-Laine, Directrice (Questions concernant les ressources en eau et la protection de l'environnement rural), Ministère de l'environnement (Finlande); M. Pradeep Kumar Rawat, Chef adjoint de mission, Ambassade d'Inde en Chine; M. Anil Kumar Bachoo, Ministre de l'environnement (Maurice); Mme Rejoice Mabudafhasi, Ministre adjoint de l'environnement et du tourisme (Afrique du Sud); et M. Conrad Lautenbacher, Sous-Secrétaire au Commerce pour les océans et l'atmosphère et Administrateur de l'Administration nationale des océans et de l'atmosphère des Etats-Unis d'Amérique (NOAA).

26. Les exposés et les débats qui ont suivi ont permis de formuler de nombreuses idées et de dégager plusieurs thèmes communs.

27. La conception des programmes nationaux a été largement tributaire de la création de cadres législatifs et politiques aux niveaux international, régional et national, notamment la participation de l'organe exécutif national, la coordination entre les organes gouvernementaux nationaux et sous-nationaux, ainsi que la coopération internationale, grâce à des activités telles que les Programmes pour les mers régionales. Outre les engagements gouvernementaux, il a été estimé que la participation de la communauté scientifique et de la société civile à un processus global de discussion et d'analyse était cruciale. La Colombie et la Finlande, par exemple, ont entrepris des processus consultatifs pluriannuels en vue de parvenir à un consensus scientifique large et à un engagement de la société dans le cadre de leurs efforts d'amélioration de l'environnement de la mer Baltique et de la mer des Caraïbes. La mise en œuvre efficace des programmes nationaux exige des partenariats tels que ceux instaurés pour les Caraïbes par l'intermédiaire du processus « De l'eau blanche à l'eau bleue ».

28. Il importait d'expliquer les liens unissant l'environnement marin à la santé humaine et aux activités économiques afin de garantir la participation d'un plus large ensemble de ministères. Cette participation était essentielle pour le financement des programmes nationaux, qu'ils proviennent de sources nationales ou de donateurs internationaux. Une approche fondée sur les écosystèmes, telle que le programme sud-africain pour le grand écosystème du courant de Benguela et celle adoptée par les Etats-Unis dans leurs programmes pour la baie de Chesapeake et le golfe du Mexique, avait l'avantage de traiter les questions régionales tout en examinant les facteurs multisectoriels ayant une incidence sur l'état de l'environnement marin. En conclusion, les programmes nationaux efficaces étaient fondés sur la science, comprenaient un élément de suivi solide et étaient conçus pour évoluer dans le temps en réponse aux nouvelles données.

29. Alors que plusieurs éléments communs ont été identifiés, l'importance des différences nationales et régionales, telles que les valeurs culturelles et les réalités géographiques a également été soulignée. Par exemple, la population d'un petit Etat insulaire en développement tel que Maurice se trouvait confrontée aux effets immédiats de la dégradation marine. Par contre, dans un grand Etat tel que l'Inde, les sources terrestres de pollution marine étaient souvent éloignées du littoral, et des mécanismes politiques et administratifs plus stricts étaient nécessaires pour promouvoir et soutenir des mesures préventives et correctives.

B. Groupes de travail parallèles

30. A la reprise de ses délibérations en plénière, présidées par Mme Varga (Roumanie), la Réunion intergouvernementale a entendu des rapports des présidents des trois groupes de travail.

31. Mme Dagmara Berbalk (Allemagne) a fait rapport au nom du groupe sur l'intégration du Programme d'action mondial dans la planification nationale du développement; M. Magnus Johannesson (Islande) a présenté les conclusions du groupe sur le financement de la mise en œuvre du Programme d'action mondial; et Mme Elizabeth Thompson (Barbade) a exposé le rapport du groupe sur le renforcement des cadres législatifs et institutionnels en vue de la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action mondial.

32. Les principaux thèmes des programmes d'action nationaux mis en lumière dans les trois rapports comportaient la nécessité de partenariats intersectoriels, de l'utilisation d'une approche écosystémique, de la coordination entre les programmes nationaux et les efforts régionaux en faveur de l'environnement, ainsi que d'une base scientifique pour des mesures concrètes grâce à un suivi continu de l'environnement marin. Le rapport de synthèse des trois groupes de travail figure à l'annexe I au présent rapport.

33. Les thèmes identifiés dans les trois rapports tiennent largement compte des idées et des thèmes dégagés par le groupe de discussion liminaire, indiquant un corpus de connaissances de plus en plus étoffé et de mieux en mieux partagé sur les moyens de mettre en œuvre le Programme d'action mondial.

34. Pendant la discussion qui a suivi, des représentants ont aussi attiré l'attention sur une autre source de pollution du milieu marin par les activités terrestres, à savoir les ménages. Les taxes collectées auprès des foyers pourraient constituer une source interne de financement des programmes de protection de l'environnement, selon le principe « pollueur-payeur » qui a déjà été appliqué à l'industrie. Les conflits armés ont aussi été désignés comme des causes de dégradation du milieu marin, tant par l'action directe, comme les attaques contre les installations de transport du pétrole, ou le détournement de ressources qui auraient pu servir à la gestion de l'environnement. L'aide internationale visant à apporter une méthodologie d'estimation économique des ressources des écosystèmes et des services qu'ils peuvent rendre a aussi été désignée comme un élément utile, de même que l'examen au plan international des programmes d'action nationaux, en vue d'une mise en œuvre efficace du Programme d'action mondial.

IV. L'intégration du Programme d'action mondial aux partenariats

35. Compte tenu du rôle essentiel joué par de nombreux acteurs non-étatiques, y compris les organisations non gouvernementales et le secteur privé, dans la mise en œuvre du Programme d'action mondial, soit par leurs activités propres ou en partenariat avec des gouvernements et autres parties prenantes, plusieurs ateliers sur les partenariats ont été organisés pendant la deuxième journée de la session, sur le thème « intégration du Programme d'action mondial ».

36. A la reprise de ses délibérations en plénière au titre de ce point, présidées par Mme Mabudafhasi (Afrique du Sud), la Réunion intergouvernementale a entendu un rapport de M. David Osborne (Australie) sur les conclusions des ateliers sur les partenariats.

37. Il a déclaré que lors du débat du groupe de travail parallèle, tenu le mardi 17 octobre, les représentants avaient examiné un large éventail de partenariats sur le thème général « intégration du Programme d'action mondial aux partenariats ». Les groupes de travail avaient abordé les succès obtenus jusqu'à présent, les leçons tirées de l'expérience et la démarche envisagée pour les partenariats dans les années à venir.

38. Dans le contexte du Programme d'action mondial, les groupes de travail avaient souligné l'efficacité des partenariats en tant que moyens de :

- a) Faire participer les parties prenantes (y compris le public en général);
- b) Rassembler des organisations pour adopter des approches coordonnées et novatrices;
- c) Echanger des informations;
- d) Surmonter les obstacles et encourager les pratiques efficaces;
- e) Faciliter la collaboration systématique;
- f) Stimuler la réforme politique, juridique ou institutionnelle;
- g) Partager des ressources et obtenir des investissements supplémentaires;
- h) Etablir des priorités pour les activités;
- i) Accroître les soutiens politiques;
- j) Elargir la portée et l'efficacité des programmes.

39. Les ateliers ont démontré que les divers types de partenariats en vigueur pourraient fournir des cadres souples pour remédier à l'exploitation conflictuelle des ressources marines et côtières et accroître la sensibilisation aux questions concernant les côtes et l'environnement marin. Les partenariats fournissaient un mécanisme permettant de renforcer les capacités pour faire face à la pollution marine due aux activités terrestres et promouvoir de nouveaux modèles de gestion des eaux douces et de l'environnement côtier et marin. Les partenariats permettaient notamment d'élaborer des instruments pour la prise de décisions ou l'appui à la prise de décisions, de nouvelles normes internationales et régionales, ainsi que des orientations pragmatiques pour les partenaires concernés.

40. Les partenariats qui avaient intégré avec succès les objectifs du Programme d'action mondial se caractérisaient essentiellement par la clarté d'un objectif ou un but commun. Les partenariats efficaces encourageaient les participants à formuler de nouvelles idées et à explorer des synergies. Ils demeuraient simples dans leur fonctionnement, en dépit de problèmes complexes et pluridimensionnels. Les partenariats réussis se caractérisaient par une attribution non équivoque de responsabilités précises à des partenaires responsables, et des objectifs à atteindre clairs, assortis d'indicateurs de performance mesurables.

41. Les ateliers ont souligné que la mise en place de partenariats solides et ciblés était essentielle à la mise en œuvre réussie du Programme d'action mondial aux plans national, régional et international. A cet égard, le Bureau de coordination du Programme d'action mondial du PNUE pourrait jouer un rôle très efficace en instaurant et en soutenant des partenariats aux niveaux international et régional. En outre, des partenariats entre différents secteurs de la société pourraient et devraient constituer un élément important des efforts déployés pour mettre en œuvre le Programme d'action mondial au niveau national.

42. Un grand nombre de questions et idées mises en avant lors des discussions ultérieures en plénière correspondaient à celles examinées lors des ateliers sur les partenariats eux-mêmes. Une description des discussions des ateliers sur les partenariats figure à l'annexe II au présent rapport.

V. **Elaboration d'un programme commun**

A. **Examen des résultats accomplis, tout particulièrement des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres aux niveaux international, régional et national au cours de la période 2002-2006**

43. Mme Vandeweerd a exposé les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action mondial pendant la période 2002-2006, et résumé les informations figurant dans le document UNEP/GPA/IGR.2/2. Elle a souligné que le Bureau de coordination du Programme d'action mondial pourrait jouer un rôle de catalyseur et faciliter la mise en œuvre future, mais que les progrès dépendraient de la volonté inébranlable des autorités nationales. Elle a mis en avant plusieurs sources d'information sur l'état de la mise en œuvre du Programme d'action mondial et résumé brièvement les progrès accomplis jusqu'à présent, insistant sur l'intégration du Programme dans l'action internationale en matière d'environnement, la création de partenariats stratégiques avec d'autres organes internationaux ainsi que sur les divers moyens qui avaient permis de concrétiser la mise en œuvre régionale et nationale du Programme. Elle a décrit les améliorations apportées au matériel de sensibilisation du Bureau de coordination, y compris au Centre d'échange du Programme d'action mondial, et conclu en déclarant qu'il avait été tenu compte des leçons tirées de l'expérience acquise depuis la dernière session de la Réunion intergouvernementale au niveau du programme de travail du Programme d'action mondial pour la période 2007-2011.

44. Lors des discussions qui ont suivi, de nombreux représentants ont loué le Bureau de coordination du Programme d'action mondial pour son efficacité dans la poursuite de la mise en œuvre du Programme et la constitution de partenariats précieux. Dans ce contexte, plusieurs représentants ont décrit les progrès que leur pays avaient accomplis dans la mise en œuvre nationale du Programme et l'élaboration de plans d'action nationaux. Des représentants ont également proposé divers moyens de renforcer la mise en œuvre. Plusieurs autres ont souligné que la gestion des eaux usées correspondait à une menace grave, qu'un financement approprié et durable était nécessaire pour faire face à ce problème et qu'il fallait accorder plus d'attention à l'évaluation des coûts et bénéfices potentiels. Des approches écosystémiques, tenant compte de l'importance des zones côtières pour la croissance économique et le bien-être des populations, devaient être adoptées. Il a également été demandé que la fourniture d'une assistance au renforcement des capacités et d'un appui technologique aux pays, notamment dans les domaines du traitement des eaux usées, bénéficie d'une plus grande attention.

45. Plusieurs représentants ont souligné la nécessité d'une collaboration entre les parties prenantes à tous les niveaux et ont prié le PNUE de contribuer au renforcement des liens entre les pays et les organisations. Toutefois, un représentant a suggéré que la coordination entre les programmes de travail internationaux, régionaux et nationaux était actuellement inadaptée et demandé expressément une plus grande coopération au niveau régional, notamment dans l'administration des projets financés par le FEM. Un autre représentant a proposé d'organiser un plus grand nombre d'ateliers régionaux pour évaluer l'état de l'environnement côtier et marin; de mettre à jour les protocoles relatifs aux activités terrestres; d'actualiser les protocoles régionaux relatifs aux activités terrestres; et de demander au Bureau de coordination d'appuyer et de mettre en œuvre des projets pilotes dans le contexte des programmes nationaux. S'agissant de la mise en œuvre du programme de travail pour 2007-2011, un représentant a mis en avant la nécessité de s'appuyer sur les leçons tirées de l'expérience acquise lors des cinq précédentes années et un autre a proposé d'organiser la prochaine session de la Réunion intergouvernementale plus tôt que prévu afin d'examiner plus rapidement les progrès accomplis. Il

a également été souligné que le Programme devrait rester suffisamment souple pour répondre rapidement aux besoins des donateurs.

B. Discussion sur le document intitulé « Orientations pour la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres pour la période 2007-2011 : Contribution du Programme d'action mondial aux buts et objectifs convenus au plan international pour le développement durable des océans, des côtes et des îles »

46. Lors de l'examen de ce point en plénière, la Réunion intergouvernementale a entendu un exposé de Mme Vandeweerd résumant le document UNEP/GPA/IGR.2/3 sur les orientations pour la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la période 2007-2011. Elle a souligné la nécessité pour le Programme d'action mondial de continuer à répondre à l'évolution de la situation compte tenu des contextes internationaux dans lesquels le Programme était exécuté. Elle a noté que les orientations comprenaient un ensemble de propositions d'approches que les gouvernements et autres partenaires pourraient adopter lors de la mise en œuvre des programmes nationaux.

47. Lors du débat qui a suivi, plusieurs représentants se sont dits satisfaits des orientations présentées, notamment de la présentation de l'approche écosystémique et des conseils pratiques sur la mise en œuvre. Ils ont également demandé que le document soit modifié pour aborder : la coopération triangulaire qui permettrait d'intégrer les apports des pays développés dans des actions réciproques Sud-Sud; la collaboration avec les organisations non gouvernementales concernées par la gestion de l'eau douce; la question de l'eau potable; les liens avec des programmes sociaux autres que l'élimination de la pauvreté; les modes non durables de production et de consommation; et une plus grande coordination du Programme d'action mondial avec les objectifs et mesures énoncés dans les programmes d'action du Sommet mondial pour le développement durable, de l'Union européenne, du FEM et des programmes nationaux, notamment dans les régions où les niveaux d'engagement des pays envers la protection de l'environnement marin peuvent être différents.

48. Les obstacles à la mise en œuvre du Programme d'action mondial identifiés par certains représentants comprenaient notamment une pénurie de fonds, un manque de compétences en matière de gestion et un appui technique insuffisant. A cet égard, plusieurs participants ont préconisé l'installation d'un centre de liaison ou la nomination d'un coordonnateur pour les petits Etats insulaires en développement au sein du PNUE et l'élaboration ultérieure de méthodes d'évaluation économique des ressources et services écosystémiques.

49. La Réunion intergouvernementale a conclu son examen de ce point en le communiquant au débat de haut niveau pour examen.

C. Discussion sur le programme de travail du Bureau de coordination du Programme d'action mondial du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour la période 2007-2011

50. Mme Vandeweerd a présenté le programme de travail du Bureau de coordination du Programme d'action mondial pour la période 2007-2011, figurant dans le document UNEP/GPA/IGR.2/4. Elle a souligné comment le projet de programme de travail s'était appuyé sur ses prédécesseurs et ses objectifs globaux, mettant en avant la volonté de poursuivre la mise en œuvre du Programme au niveau national. Notant que la discussion en cours sur le programme de travail avait pour objet d'obtenir l'approbation de l'orientation stratégique globale du Bureau de coordination, plutôt que de discuter de plans détaillés, elle a esquissé les principaux domaines d'activités du projet de programme de travail ainsi que les activités possibles au titre de trois scénarios éventuels de financement.

51. Lors des discussions qui ont suivi, les participants ont dans l'ensemble manifesté leur appui au projet de programme de travail et à plusieurs des améliorations proposées. En réponse à des propositions de définition d'indicateurs pour gérer la performance et d'établissement d'un compte rendu plus détaillé des activités prévues, il a été décidé que le Bureau de coordination élaborerait un document d'une page mettant en avant des indicateurs basés sur les résultats pour la période 2007-2011 et un programme de travail plus détaillé pour la période 2007-2009. Ils seraient tous deux soumis, pour examen, au Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement à sa prochaine session en février 2007. Les autres propositions de modification du programme de travail avaient notamment pour objectif d'insister sur la coopération Sud-Sud; d'identifier des moyens plus créatifs de financement pour la mise en œuvre du Programme; de garantir la diffusion des résultats de l'évaluation; et d'accroître la collaboration avec les accords multilatéraux sur l'environnement.

52. La réunion a décidé d'adopter le projet de programme de travail sous sa forme actuelle à un niveau de financement approprié et a demandé au secrétariat d'incorporer les observations des représentants dans le texte.

D. Discussion sur l'avant-projet de Déclaration de Beijing sur la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action mondial

53. Mme Rejoice Mabudafhasi (Afrique du Sud), Vice-Présidente, a présenté le projet de Déclaration de Beijing (UNEP/GPA/IGR.2/5), tel qu'amendé par le groupe de travail sur la Déclaration de Beijing, pour examen par la plénière. Elle a invité Mme Mara Murillo (Mexique), présidente de ce groupe de travail, à présenter le projet de document.

54. Mme Murillo a déclaré que le groupe de travail s'était attaché à établir un document bref, axé sur des mesures concrètes et des questions pratiques relatives à la mise en œuvre du Programme d'action mondial. Elle a insisté sur l'appel lancé dans le projet de déclaration en faveur d'une action régionale renforcée, de ressources financières consacrées à des mesures pertinentes dans les pays en développement, de la participation des autorités locales et de la société civile ainsi que de l'incorporation de la gestion intégrée des ressources en eau dans les programmes d'action nationaux.

55. Le projet de Déclaration de Beijing a été adopté par les représentants présents lors du débat multipartite organisé lors de la session, pour présentation au segment ministériel aux fins d'examen et d'adoption éventuelle.

VI. Segment ministériel

A. Déclarations liminaires

56. Le segment ministériel/de haut niveau de la deuxième session de la Réunion intergouvernementale s'est tenu les jeudi 19 et vendredi 20 octobre 2006. Des déclarations liminaires ont été prononcées par M. Hua Jianmin, Conseiller d'Etat, Conseil d'Etat, République populaire de Chine, et par M. Achim Steiner, Directeur exécutif du PNUE.

57. Accueillant les participants en Chine, M. Hua a souligné la nécessité d'une coopération internationale pour protéger l'environnement marin, notamment compte tenu des dommages causés par la croissance économique et par le rejet de polluants dus aux activités terrestres. Il était essentiel de protéger les mers et les océans de manière à garantir un équilibre harmonieux entre la nature et les intérêts de l'humanité. La Chine étudiait un certain nombre de mesures, y compris le renforcement de la prévention et du contrôle de la pollution par les navires, ainsi que la gestion du transport de déchets dangereux. Faisant observer que les mers et les océans sont des richesses communes de l'humanité et que les questions relatives à l'environnement marin avaient des incidences mondiales, M. Hua a souligné la nécessité d'efforts concertés par tous les pays afin de protéger l'environnement marin. Il a fait état des travaux menés à bien par les institutions internationales, insistant sur la mise en place des Programmes pour les mers régionales, qui avaient permis au PNUE de faciliter les activités de protection de l'environnement marin. En conclusion, il a manifesté l'espoir que la présente session aiderait à renforcer la mise en œuvre du Programme d'action mondial.

58. Dans son discours d'ouverture, M. Steiner a illustré l'envahissement par les détritiques marins en donnant en exemple un lointain archipel du Pacifique, faisant observer qu'un nombre bien trop élevé de catégories de sources essentielles du Programme se détériorait. Il a toutefois indiqué qu'il existait des raisons d'être optimiste, puisque plus de 60 pays avaient élaboré des programmes d'action nationaux. En outre, les organes financiers internationaux, les gouvernements et parfois le secteur privé, fournissaient un appui financier substantiel à la mise en œuvre du Programme et plusieurs pays et régions s'étaient engagés à contrôler la pollution d'origine terrestre. Il a proposé qu'à sa session en cours, la Réunion se donne pour objectif d'accélérer la mise en œuvre du Programme en intégrant celui-ci dans les gouvernements et les ministères, conformément à divers objectifs de développement convenus au plan international. Le Programme offrait également un exemple utile de coopération internationale en l'absence d'instrument juridique, exemple qui pourrait être transposé ailleurs. De fait, même si un tel instrument existait, dès qu'il aurait atteint ses objectifs, il pourrait être progressivement éliminé. Il a conclu en réaffirmant son appui au Programme et a invité la Réunion intergouvernementale à se montrer ambitieuse en réponse aux besoins des générations actuelles et futures.

59. La parole a alors été donnée aux ministres d'Australie, d'Afrique du Sud et du Sri Lanka, qui ont résumé les débats et les conclusions du segment des parties prenantes, comme décrit dans le présent rapport et dans ses annexes.

60. M. Awni Benham, Président de l'Institut océanographique international, est intervenu en plénière au nom des parties prenantes et autres grands groupes. Rappelant les préoccupations généralisées quant à la situation de l'environnement marin, il a invité instamment les ministres et chefs de délégation à faire montre de fermeté en appliquant les principes de précaution et de participation et en garantissant un financement adéquat pour la mise en œuvre du Programme d'action mondial. Il a déclaré que la présente session de la Réunion

constituait une occasion de préserver les océans en tant que sources de vie et d'appeler l'attention sur les recommandations figurant dans la déclaration des parties prenantes et autres grands groupes. La communication des parties prenantes figure à l'annexe III du présent rapport.

61. M. Zhaoqian Li, maire de Rizhao (Chine) a fait un exposé sur l'approche de l'économie circulaire dans la gestion urbaine, telle qu'il l'appliquait dans sa ville. Il a mis en lumière les aspects industriels, agricoles, sociaux et administratifs de l'approche de l'économie circulaire, dans lesquels le modèle réduction-réutilisation-recyclage était appliqué à grande échelle. Donnant des exemples d'activités économiques circulaires, il a cité l'utilisation des déchets industriels dans les matériaux de construction ou en tant que carburants pour la production d'énergie, la réutilisation des eaux usées dans l'aquaculture, l'utilisation généralisée de l'énergie solaire et des cellules photovoltaïques, la sensibilisation et l'éducation à l'économie circulaire ainsi que des normes environnementales strictes pour l'approbation et le maintien de toute activité industrielle. M. Rizhao a constaté une croissance économique rapide suite à l'application de l'approche d'économie circulaire au développement de sa ville et a été récompensé en Chine pour ses réalisations.

B. Débat ministériel/de haut niveau

62. M. Fergusson John (Sainte-Lucie), en sa qualité de Vice-Président, a ouvert le débat ministériel organisé sous forme de table ronde et invité trois orateurs à faire des observations liminaires.

63. Rappelant que la santé de l'environnement marin était étroitement liée à l'activité économique, M. Stefan Wallin, Secrétaire d'Etat à l'environnement (Finlande) a rappelé les grandes lignes des questions relatives au Programme d'action mondial aux niveaux national, régional et international. Il a déclaré qu'il était important de reconnaître les différences entre les Etats s'agissant des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Programme et noté que le Plan stratégique de Bali pour le renforcement des capacités et l'appui technologique offrait un mécanisme efficace pour aider les pays à atteindre leurs propres objectifs pour ce qui est de l'environnement marin. Des structures régionales, telles que les directives-cadres sur l'eau de l'Union européenne et les conventions pour les mers régionales, dont certaines étaient directement administrées par le PNUE, étaient essentielles pour une gestion coordonnée des écosystèmes marins communs. La recherche et le suivi scientifiques étaient également des outils indispensables pour stimuler la coopération régionale. Au niveau international, le Programme d'action mondial avait évolué pour devenir un mécanisme souple de gestion de l'environnement marin. Il a demandé aux gouvernements de s'engager à long terme à fournir des ressources et à poursuivre les réformes de leurs politiques pour faire face aux menaces qui pèsent sur l'environnement marin.

64. En abordant les questions susceptibles d'être débattues lors de la table ronde, Mme Elizabeth Thompson (Barbade) a souligné l'importance de l'environnement marin pour de nombreuses cultures tant en termes économiques que sociaux. Elle a toutefois noté que la durabilité des écosystèmes marins était menacée par les activités terrestres. L'évacuation des eaux d'égout et des effluents industriels, par exemple, constituait une menace importante pour la réalisation de l'objectif des océans durables. Il était donc important que les excellents travaux accomplis jusqu'à présent dans le cadre du Programme d'action mondial se poursuivent et abordent des questions telles que l'élimination de la pauvreté et l'indépendance économique des communautés autochtones. Elle a signalé la participation financière croissante du FEM dans les projets écosystémiques marins et demandé aux gouvernements de faire la preuve de leur propre engagement financier envers le Programme. En conclusion, Mme Thompson a demandé que soient reconnues les activités communautaires durables, notamment dans le cas des petits Etats insulaires, afin que les plans d'action nationaux aient un véritable impact sur la planification du développement à tous les niveaux.

65. M. Steiner a manifesté l'espoir que les participants se sentiraient plus libres de partager des idées et de s'inspirer de leurs expériences réciproques grâce à la forme inhabituelle de ce débat organisé autour des tables rondes. Citant quelques thèmes de fond qui pourraient orienter les discussions des tables rondes, il a brièvement abordé la nécessité de créer une volonté politique en faisant la démonstration des coûts et bénéfices sociaux et économiques associés à la protection de l'environnement et de la nécessité de mettre en place des partenariats efficaces.

66. Après ces observations liminaires, des tables rondes de discussion se sont constituées pour réfléchir à l'intégration du Programme d'action mondial et au rôle joué par les Nations Unies et autres parties prenantes dans sa mise en œuvre. Rassemblée à nouveau en plénière, la Réunion intergouvernementale a écouté les conclusions des groupes de discussion, rapportées par leurs présidents respectifs. Le Directeur exécutif du PNUE a salué la forme novatrice des discussions, observant qu'elle avait induit un climat très dynamique, qui avait débouché sur la libre expression de pratiques et expériences précieuses. Puis il a répondu à un certain nombre de questions de l'auditoire avant de s'appuyer sur les principaux axes communs des discussions, qui ont ensuite été repris dans la synthèse préparée par le Président.

C. Présentation du compte rendu du Président sur les discussions du segment ministériel/de haut niveau

67. Le compte rendu prononcé par le Président sur les discussions du segment ministériel de haut niveau de la session figure à l'annexe IV au présent rapport. Le Président a manifesté l'espoir que ce compte rendu pourrait servir d'outil de référence pour la suite de la mise en œuvre du Programme d'action mondial et qu'il serait transmis au Conseil d'administration du PNUE pour examen à sa prochaine session, en février 2007.

D. Adoption de la Déclaration de Beijing sur la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action mondial

68. La Réunion intergouvernementale a adopté à l'unanimité la Déclaration de Beijing sur la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action mondial, qui figure à l'annexe V au présent rapport.

VII. Questions diverses

69. La Réunion intergouvernementale a observé avec inquiétude la question du transport des déchets toxiques des pays industrialisés vers les pays moins développés, notamment ceux qui sont occupés, comme ce fut le cas récemment en Côte d'Ivoire. Elle a appelé le Bureau de coordination à explorer les modalités d'une collaboration avec la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination (1989) et avec la Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer des déchets dangereux et le contrôle de leurs mouvements transfrontières en Afrique (1991), afin de créer ou renforcer des mesures d'alerte rapide et de contrôles sur les mouvements transfrontières de ces déchets.

70. Les représentants du Liban et de l'Autorité palestinienne ont demandé au PNUE de réfléchir à la manière dont les hostilités géopolitiques pouvaient entraîner des pollutions du milieu marin, ainsi qu'à la nécessité de préparer des mesures de protection d'urgence. Ils ont aussi demandé que la question soit approfondie lors des sessions à venir.

VIII. Adoption du rapport sur les travaux de la session

71. La Réunion intergouvernementale a adopté son rapport sur la base du projet de rapport présenté dans les documents UNEP/GPA/IGR.2/L.1, L.1/Add.1, L.1/Add.2 et L.1/Add.3, qui ont été mis en circulation tels qu'amendés et étant entendu que la finalisation du rapport serait confiée au Rapporteur, qui travaillerait en collaboration avec le Bureau de coordination.

IX. Clôture de la session

72. Après l'échange des remerciements d'usage, le Président a déclaré la clôture de la réunion le vendredi 20 octobre 2006 à 16 h 30.

Annexe I

Résultats des discussions sur l'intégration, le financement et le renforcement des cadres législatifs et institutionnels pour les programmes d'action nationaux

1. Le segment des parties prenantes de la deuxième Réunion intergouvernementale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres s'est réuni en trois groupes de travail et s'est ensuite retrouvé en séance plénière pour aborder les thèmes suivants :

- a) L'intégration du Programme d'action mondial à la planification nationale du développement;
- b) Le financement de la mise en œuvre du Programme d'action mondial;
- c) Le renforcement des cadres législatifs et institutionnels pour améliorer la mise en œuvre du Programme d'action mondial.

2. Les trois groupes de travail étaient présidés par les représentants de l'Allemagne, de l'Islande et de la Barbade, respectivement. Des communications sur les expériences nationales et régionales ont été faites par le Brésil, la Chine, le Guatemala, l'Inde, Israël, la Jamaïque, le Sri Lanka, l'Union européenne et le Partenariat pour la gestion environnementale des mers d'Asie orientale (PEMSEA). Des observations officielles ont été formulées par le Bangladesh, la Belgique, la Finlande, la Banque mondiale, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Groupe des Nations Unies pour le développement, et l'Unité régionale de coordination du Programme pour l'environnement des Caraïbes.

3. Les représentants ont dégagé les principaux éléments ci-après qui permettraient d'améliorer la mise en œuvre du Programme d'action mondial au niveau national :

- a) La volonté politique, l'adhésion et la participation du gouvernement à tous les niveaux;
- b) L'établissement de liens entre les ministères de l'environnement et d'autres ministères, soutendus par des programmes de sensibilisation et de renforcement des capacités bien définis;
- c) L'instauration et le développement d'un milieu porteur par le biais de l'élaboration de réglementations et de politiques;
- d) La participation des communautés, des organisations de la société civile et d'un système judiciaire indépendant au suivi et au respect de la mise en œuvre;
- e) La promotion d'une approche écosystémique de la gestion;
- f) La mise en lumière de la pertinence du Programme d'action mondial pour la réalisation de la Déclaration du Millénaire et des objectifs de développement convenus par la communauté internationale ainsi que de ceux du Sommet mondial pour le développement durable à travers des questions telles que l'élimination de la pauvreté et la sécurité alimentaire;
- g) L'évaluation rationnelle et normalisée des biens et services fournis par les écosystèmes et du coût de l'inaction pour faciliter la prise de décisions et obtenir l'appui du ministère des finances;
- h) La mise à profit des cadres législatifs et arrangements institutionnels nationaux grâce à la participation aux instruments et mécanismes régionaux, notamment les conventions sur les mers régionales, les plans d'action et les protocoles connexes sur les sources terrestres de pollution;
- i) La réalisation d'études pour recenser et surveiller les données de référence et la diffusion des conclusions de ces études auprès de tous les organismes chargés de la mise en œuvre du Programme d'action mondial;
- j) L'élaboration de programmes d'action nationaux assortis d'objectifs et de priorités clairement définis;
- k) L'utilisation des ressources nationales en tant que moyen principal de mettre en œuvre le Programme d'action mondial, en gardant à l'esprit que le renforcement des ressources financières allouées aux programmes d'action nationaux est étroitement lié à l'instauration d'un environnement plus porteur;
- l) La promotion de partenariats stratégiques avec le secteur privé, les organismes internationaux, les donateurs et les gouvernements pour appuyer le développement des capacités devant permettre aux administrations compétentes d'avoir accès au financement approprié pour mettre en œuvre le programme;

- m) La création de fonds nationaux pour la protection de l'environnement, en s'appuyant sur l'expérience internationale déjà acquise, pour en assurer la crédibilité, la légitimité et la mise oeuvre grâce à l'application du principe « pollueur-payeur » ou l'institution d'amendes en cas de non-respect des réglementations;
- n) La promotion de l'utilisation de technologies appropriées, notamment l'éco-assainissement, et de systèmes de gestion pour des solutions rentables, notamment des équipements communs de traitement des effluents pour les petites entreprises et les terres humides bâties;
- o) Le développement de programmes communautaires de gestion des déchets (participation des communautés à la collecte, la réutilisation et l'élimination en toute sécurité des déchets) pour répondre aux besoins en matière de protection de l'environnement au niveau local, y compris le financement des infrastructures, grâce à des fonds d'amorçage provenant du secteur public et des fonds communautaires de contrepartie;
- p) La prise en compte de la dimension environnementale dans les budgets du secteur public et le renforcement des liens avec les marchés nationaux des capitaux et les finances du secteur privé;
- q) L'implication des banques régionales de développement pour les encourager à mettre beaucoup plus l'accent sur les aspects environnementaux dans les décisions concernant les investissements;
- r) L'implication des donateurs bilatéraux et multilatéraux (notamment le FEM et la Banque mondiale) pour les encourager à soutenir la création de fonds renouvelables et de fonds d'investissements au niveau régional, qui serviraient de mécanismes régionaux de financement pour la protection du milieu marin.

Annexe II

Partenariats pour l'intégration et l'accélération de la mise en œuvre du Programme d'action mondial : résumé des débats des ateliers sur les partenariats

1. Partenariats stratégiques pour les eaux internationales dans le cadre du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) : intégration du Programme d'action mondial aux bassins transfrontières et aux grands écosystèmes marin

Le Fonds pour l'environnement mondial, dans le cadre de son domaine d'intervention pour les eaux internationales, fournissait une assistance pour les systèmes hydrologiques transfrontières, notamment les bassins fluviaux ayant des écoulements d'eau d'un pays à un autre, les ressources des eaux souterraines partagées par plusieurs pays ou les écosystèmes marins bordés par plus d'une nation, notamment les grands écosystèmes marins. Parmi les principaux domaines d'intérêt sur lesquels le programme du FEM relatif aux eaux internationales s'était penché figuraient la lutte contre la pollution de l'eau, la conservation des habitats et les démarches écosystémiques pour la pêche. L'atelier a été axé sur deux partenariats stratégiques financés par le FEM. Le premier de ces partenariats, le Partenariat stratégique pour la réduction des déversements de nutriments dans le bassin de la mer Noire et du Danube, était une initiative visant à réduire les sources agricoles, industrielles et municipales de pollution à l'azote et au phosphore qui avaient entraîné la « zone morte » de la mer Noire. Ce partenariat comportait deux projets régionaux PNUD-FEM et le Fonds d'investissement Banque mondiale-FEM. Le deuxième partenariat stratégique, le Fonds d'investissement en partenariat pour la réduction de la pollution dans les grands écosystèmes marins d'Asie orientale, avait pour but à long terme de réduire la pollution dans les grands écosystèmes marins d'Asie orientale et de promouvoir l'aménagement durable des zones côtières grâce à une gestion intégrée de ces dernières. L'importance des analyses économiques coûts-bénéfices, de l'intégration au niveau national et des actions locales a été soulignée.

2. Partenariat stratégique PNUE/Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour le grand écosystème marin de la Méditerranée

Le Partenariat stratégique pour le grand écosystème marin de la Méditerranée répondait directement aux priorités des pays du bassin méditerranéen. Il visait principalement à aider les pays à opérer des réformes et des investissements dans des secteurs clés portant sur la réduction de la pollution transfrontière, l'appauvrissement de la diversité biologique, la dégradation des habitats et les priorités en matière de protection des ressources biologiques. Le partenariat servait de catalyseur pour tirer le meilleur parti des réformes politiques, réglementaires et institutionnelles et obtenir des investissements supplémentaires afin d'enrayer la dégradation de ce grand écosystème marin endommagé et de ses bassins d'eau douce, habitats et nappes côtières. Le Partenariat a été jugé novateur en de nombreux aspects, tels que sa combinaison d'une composante régionale avec un fonds d'investissement et sa stratégie bien élaborée de transposition. Le sentiment a été que davantage d'efforts devraient être faits pour mettre en place une approche holistique incluant la prévention de la pollution contre les activités terrestres, la préservation de la diversité biologique, les approches écosystémiques dans la gestion de la pêche et la gestion intégrée des littoraux.

3. Mise en œuvre du Programme d'action mondial au niveau de l'administration locale : Partenariat pour la gestion intégrée des zones côtières et du milieu marin

Au cours des douze dernières années, le Partenariat pour la gestion environnementale des mers d'Asie orientale (PEMSEA) avait collaboré, avec les gouvernements et d'autres parties prenantes de la région de l'Asie orientale, à l'élaboration, la démonstration et la transposition de la gestion intégrée des zones côtières en tant que cadre et processus permettant d'exploiter et gérer de manière durable les zones côtières et le milieu marin ainsi que leurs ressources. Le développement des capacités de gestion intégrée des zones côtières avait offert aux autorités locales de la région des mers d'Asie orientale des outils de gestion et des compétences en matière de planification et de mise en œuvre des programmes liés au Programme d'action mondial, ainsi que des preuves de résultats concrets, comme par exemple la réduction de la pollution, la conservation et la réhabilitation des habitats, la sensibilisation et l'éducation des communautés aux mécanismes de financement durables. Les partenariats multipartites, qui avaient débuté comme des accords de collaboration informels réunissant les autorités locales, le secteur des entreprises et l'industrie, des organisations non gouvernementales s'appuyant sur les communautés, l'université, les médias et les organisations populaires, avaient été transformés en mécanismes institutionnels insérés dans des réglementations locales. Ils ont constitué un cadre robuste de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation, ainsi que d'amélioration permanente des programmes de gestion intégrée des zones côtières dans tous les secteurs de la collectivité. Grâce à la sensibilisation et à

l'expérience tirée de la mise en œuvre des projets, les autorités locales et leurs partenaires avaient reconnu l'intérêt de la généralisation et de la montée en puissance de la gestion intégrée des zones côtières, notamment l'élargissement de sa couverture aux bassins fluviaux et zones côtières voisines, pour aborder les questions environnementales transfrontières touchant les zones marines et côtières.

4. Plus grande sensibilisation du public à l'agenda mondial sur les océans et promotion de la citoyenneté des océans

Le Réseau mondial pour les océans avait constitué un nouveau partenariat pour élaborer un programme d'information sur les océans comprenant un recueil de matériels d'information sur les questions océaniques. Le programme visait à sensibiliser davantage le grand public à l'agenda mondial sur les océans et à l'associer dans la prise de mesures concrètes pour l'utilisation durable des océans du monde. Ce programme devait être élaboré et produit par le Réseau mondial pour les océans en collaboration avec le Forum mondial sur les océans, les côtes et les îles, le Programme d'action mondial et la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO. Ce matériel d'information présenterait les questions relatives aux océans et liées aux buts du Sommet mondial pour le développement durable, aux objectifs convenus par la communauté internationale, et des informations sur ce que les citoyens pourraient faire pour réduire la pollution des océans, pour manger des produits de la mer pêchés dans des conditions rationnelles, ou pour économiser de l'énergie et réduire les conséquences des gaz à effet de serre, par exemple. Il contiendrait aussi des outils de communication tels que le Passeport de Citoyen de l'Océan, et une liste de « 10 petits gestes qui feront la différence pour notre planète océanique ». Grâce à ses réseaux, constitués de quelque 200 aquariums, zoos et centres d'éducation, le partenariat du Réseau mondial pour les océans visait à toucher un milliard de citoyens dans le monde. Un effort serait fait également pour établir des liens avec les mécanismes d'information tels que la Bibliothèque des océans. Un appui serait nécessaire pour que les informations diffusées soient actualisées en permanence, en gardant à l'esprit que financer le message est tout aussi important que financer les effets du message sur le terrain. La participation des gouvernements serait nécessaire pour que la Journée mondiale de l'océan (8 juin) soit officiellement proclamée journée internationale officielle.

5. Bibliothèque des océans

L'Institut marin des Flandres collaborait avec la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) dans le cadre d'un réseau de 135 Etats membres de la Commission et de 65 centres nationaux de données et d'information océanographiques, pour établir une bibliothèque des océans accessible à l'échelon planétaire. L'atelier sur la bibliothèque des océans a été axé sur la question de la coordination, de l'intégration et de l'accessibilité des nouveaux produits d'information océanographique sur Internet, en veillant tout particulièrement aux intérêts des pays en développement. Il aidait à améliorer la visibilité et l'accessibilité du Programme d'action mondial et des publications issues du Programme pour les mers régionales du PNUE. Le partenariat a aussi exploré des synergies éventuelles avec le Réseau mondial pour les océans et d'autres partenaires concernés.

6. Montée en puissance de services rationnels d'assainissement et de traitement des eaux usées

Le partenariat réunissant le PNUE, le Conseil coopératif pour l'assainissement et l'approvisionnement en eau, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), a élaboré des recommandations pour améliorer l'efficacité et la mise en œuvre réelles de services rationnels de traitement des eaux usées. Pour réaliser ce but, il a été reconnu nécessaire de : s'assurer d'une volonté politique tant au niveau local que national; sensibiliser davantage le public par des campagnes ciblées et l'éducation; faciliter la mise en place d'impératifs nationaux liés aux normes, buts et objectifs des Nations Unies; préconiser l'utilisation d'instruments financiers efficaces tels que le principe pollueur-payeur; faciliter le partage des bonnes pratiques et des technologies douces et échanger les expériences réussies; créer une demande en matière de traitement des eaux usées par le marketing social et l'éducation; soutenir et faciliter l'investissement des autorités locales et la participation du public. En outre, un certain nombre d'engagements ont été pris. Au niveau international, il a été convenu de contribuer activement à l'Année internationale de l'assainissement (2008), de faire rapport sur les progrès réalisés lors de la Conférence mondiale de 2014/2015 sur l'assainissement, et d'améliorer la coordination et le fonctionnement effectif du renforcement des capacités conjoint à l'échelle du système des Nations Unies en matière d'assainissement, tant en zones rurales qu'en zones urbaines grâce, par exemple, au mandat des Nations Unies sur l'eau, relatif à l'assainissement et aux eaux usées. En outre, les participants ont fortement recommandé la clarification du paysage financier dans les secteurs de l'eau, de l'assainissement et des eaux usées (par exemple dans le cadre de l'Organisation de coopération et de développement économiques) et recommandé que les objectifs sur l'assainissement contenus dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg soient reformulés ou redéfinis. S'agissant des mesures de niveau national, ils ont recommandé une amélioration des plans nationaux, des politiques, des incitations

légales et financières relatives au traitement des eaux usées, et des efforts en direction de l'objectif de l'assainissement rural. S'agissant des actions au niveau local, ils ont recommandé un renforcement de l'information, de la participation et de la sensibilisation du public, et le lancement de partenariats de même type aux niveaux national et local.

7. Formation sur les océans : synergies dans le développement des capacités par les collaborations multipartites

La Division des affaires maritimes et du droit de la mer de l'ONU (programme de formation mer et littoral), le Fonds pour l'environnement mondial (Eaux internationales – Programme d'enseignement), le Forum mondial sur les océans, les côtes et les îles, l'Institut de l'UNESCO pour l'éducation relative à l'eau, l'Institut international de l'océan (programme d'enseignement sur les océans), le Programme d'action mondial du PNUE et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont lancé leur Initiative de formation sur les océans, un partenariat actif à composition non limitée. Les participants ont présenté leurs réseaux de renforcement des capacités et souligné quelques programmes et activités qui mettaient en relief les synergies existant entre eux, ainsi que le potentiel de collaborations futures. La discussion sur la route à suivre a mené à un accord visant à mettre les ressources en commun, songer aux économies d'échelle dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes, éviter les chevauchements, encourager une approche axée sur la demande, et travailler à la cohérence des contenus et des méthodologies. Une discussion s'est ouverte sur la nécessité de procéder à une analyse des écarts sur les besoins de formation (ou du moins à un examen des analyses des écarts existants), et la nécessité d'un accord sur les mécanismes de communication informatique entre les membres du réseau et d'une plateforme Internet adaptée. Un fort soutien a été apporté à l'idée de mettre en place une base de données pédagogique et de partager les matériels de cours et d'enseignement. De nouveaux besoins ont été identifiés dans les domaines de la gouvernance des océans et des programmes de haut niveau pour les nouvelles générations de responsables des questions océaniques, ainsi que de la formation à la gestion des conflits et en vue de l'éducation des entrepreneurs des communautés locales. L'accord s'est fait sur l'observation que l'enthousiasme et les synergies, évidents parmi les partenaires présents et autres partenaires potentiels, constituaient une forte motivation pour adopter et lancer l'Initiative de formation sur les océans.

8. Mise en œuvre au niveau national des protocoles relatifs aux activités terrestres en partenariat avec les conventions et plans d'action pour les mers régionales

Les conventions et plans d'action pour les mers régionales ont fourni un cadre pour la mise en œuvre au niveau régional du Programme d'action mondial. Plusieurs régions disposaient de protocoles relatifs aux activités et sources de pollution terrestres; d'autres étaient en train d'élaborer de tels protocoles; d'autres encore mettaient en œuvre le Programme d'action mondial en s'appuyant sur des mécanismes distincts. De ce fait, chaque région était unique et pourrait avoir des approches différentes pour atteindre l'objectif commun consistant à protéger le milieu marin et les zones côtières contre la pollution due aux sources et activités terrestres. L'atelier avait pour but de servir de forum pour échanger des données d'expérience dans la mise en œuvre du Programme d'action mondial, identifier la manière dont les diverses conventions et plans d'action pour les mers régionales avaient influé sur la mise en œuvre au niveau national des protocoles relatifs aux activités et sources de pollution terrestres et envisager des mécanismes appropriés pour donner effet aux protocoles par des réglementations nationales en vue d'en assurer le respect et l'application effective. Les domaines identifiés comme de futurs champs d'action étaient l'estimation économique des impacts environnementaux, le recours à des incitations économiques, la mise en place de partenariats engageant aussi les communautés locales, la création de réseaux régionaux pour les organisations non gouvernementales, enfin, un dialogue et un renforcement des capacités constants aux niveaux multisectoriel, régional et national.

9. Promouvoir les objectifs du Sommet mondial pour le développement durable (2010) en matière de gestion des écosystèmes et de gestion intégrée des côtes et océans

En tant que seul mécanisme mondial envisageant expressément les liens entre les côtes, le milieu marin et les eaux douces, le Programme d'action mondial pouvait être un important volet pour évaluer l'état et les tendances de ces initiatives au niveau mondial et déterminer les progrès, les obstacles et les changements nécessaires. Ce partenariat, organisé par le Forum mondial sur les océans, les côtes et les îles et le Programme d'action mondial du PNUE, avec des partenaires aux niveaux international, régional et national, préparerait un rapport mondial sur les schémas de gestion des écosystèmes et de la gestion intégrée des côtes et des océans aux niveaux national et régional. Des études de cas permettraient d'établir clairement les facteurs à l'origine des liens efficaces entre côtes, milieu marin et eaux douces, et présenteraient les meilleures pratiques envisageables dans d'autres contextes nationaux ou régionaux. Le rapport serait présenté en 2008 à la quatrième conférence mondiale sur les océans, les côtes et les îles, prévue pour rassembler des experts du monde entier, qui examineront les progrès réalisés et les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre de la gestion des écosystèmes et de la gestion intégrée des côtes et des océans.

10. Les déchets marins – un défi mondial

L'atelier a été axé sur l'établissement d'un nouveau partenariat intitulé « Les déchets marins – un défi mondial ». Répondant à la résolution 61/222 de l'Assemblée générale des Nations Unies relative aux océans et au droit de la mer, l'atelier et le partenariat avaient pour but de servir de plateforme pour favoriser la coopération et la mise en œuvre de l'Initiative mondiale de gestion des déchets marins, parrainée par le PNUE, en menant des efforts concertés dans le contexte plus large du Programme d'action mondial, des conventions pour les mers régionales et des mandats respectifs des autres parties prenantes. Les solutions existantes pouvaient être adaptées et transposées à des régions particulières, en incluant des incitations économiques novatrices pour mettre obstacle aux déversements de déchets et encourager l'élimination, la prévention et la gestion des engins de pêche abandonnés, l'harmonisation des systèmes de suivi et d'évaluation, et la mise en place d'équipements de récupération des débris et des déchets marins.

11. Etablissement d'un partenariat entre la Convention de Londres, le Programme d'action mondial et le Programme pour les mers régionales du PNUE

Les Parties à la Convention de Londres sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets et autres matières et ses Protocoles ont élaboré des activités et projets communs avec le Programme pour les mers régionales du PNUE et le Programme d'action mondial. Les membres du partenariat ont convenu de renforcer et d'harmoniser le respect de la Convention et les rapports correspondants au titre des accords de partenariat et des programmes. Il a donc été recommandé de soutenir une programmation coordonnée et une mise en œuvre cohérente, montrant les avantages de la gestion écosystémique intégrée. Des projets de coopération technique communs, Sud-Sud et Sud-Nord pourraient contribuer à obtenir un meilleur respect de la Convention par les membres. Une action concertée pourrait améliorer la mise en place d'un financement durable des activités de renforcement des capacités dans les pays en développement, en vue de la mise en œuvre et du respect des accords de partenariat et des programmes. L'atelier visait à renforcer et à promouvoir le partenariat ainsi qu'à élargir sa composition.

12. Instruments de planification pour un développement durable du tourisme dans les petits Etats insulaires en développement

Bien que le développement du tourisme puisse être essentiel pour le développement économique et l'élimination de la pauvreté dans les petits Etats insulaires en développement, il pourrait cependant avoir des conséquences sociales et environnementales graves et irréversibles. Il était donc extrêmement important d'élaborer des méthodes rationnelles et objectives pour évaluer les conséquences sociales connexes et les conséquences environnementales défavorables. Deux des instruments de planification et de gestion les plus prometteurs pour le développement d'un tourisme durable étaient le concept d'« empreinte écologique » et la gestion intégrée des zones côtières. L'atelier mettait l'accent sur le projet de création d'un partenariat qui ferait fond sur les données d'expérience actuelles et l'établissement envisagé d'une équipe qui élaborerait et mettrait en œuvre un outil pour la prise de décisions s'agissant de la planification du tourisme durable dans les petits Etats insulaires en développement et d'autres petites îles.

13. Portail d'information sur la gestion des déchets à l'intention des petits Etats insulaires en développement

Comparé à d'autres pays en développement, les petits Etats insulaires en développement rencontraient des difficultés spécifiques dans la gestion des déchets, qui s'expliquaient en partie par les petites surfaces émergées et les densités élevées de population de ces Etats et par le fait qu'ils devaient gérer de nombreux types de déchets, notamment les débris, les eaux usées, les déchets dangereux et toxiques et les déchets liquides alors qu'ils disposaient d'infrastructures limitées. L'atelier s'est penché sur la création d'un portail d'information sur la gestion des déchets pour les petits Etats insulaires en développement, qui servirait d'outil permettant aux petits Etats insulaires en développement de toutes les régions d'échanger des informations sur les initiatives, projets, activités, meilleures pratiques et autres informations se rapportant à la gestion des déchets.

14. Initiative « De l'eau blanche à l'eau bleue », un modèle d'établissement de partenariats dans les Caraïbes et au-delà

L'Initiative de partenariat « De l'eau blanche à l'eau bleue » avait permis d'établir des liens et des démarches intersectorielles pour la gestion des bassins hydrographiques et des écosystèmes marins. Cette initiative avait été annoncée en septembre 2002 et continuait d'associer des experts de tous les secteurs de la gestion du milieu marin et des eaux douces. La structure nouvellement établie du partenariat comprenait un comité exécutif et un conseil. Le comité exécutif orientait l'initiative et facilitait de nouveaux partenariats dans les domaines thématiques clés de la gestion intégrée des bassins versants, les transports maritimes écologiquement rationnels, le tourisme durable et la gestion écosystémique du milieu marin. Ce partenariat était un modèle probant de mise en œuvre intersectorielle de la gestion du milieu marin et des écosystèmes côtiers en vue d'un

développement durable. Le nœud du Programme d'action mondial et de l'Administration nationale des océans et de l'atmosphère des Etats-Unis (NOAA) était un partenariat établi dans le cadre de cette initiative qui collaborait avec les pays des Caraïbes pour faciliter la mise en œuvre des programmes d'action nationaux.

15. Gouvernance concertée en matière d'environnement : partenariats des petits Etats insulaires en développement du Pacifique sur les initiatives relatives aux eaux usées et au recyclage

L'atelier a facilité les débats sur les conclusions de deux groupes de partenariats, à savoir l'Initiative sur le recyclage régional dans les îles du Pacifique et les petits Etats insulaires en développement du Pacifique. Le premier groupe a été créé grâce à une série de résolutions multilatérales régionales étroitement liées et des communiqués conjoints en tant qu'accord de coopération en matière d'environnement pour élaborer et mettre en œuvre une politique environnementale durable. Le deuxième avait mis sur pied une initiative concernant le développement des capacités, intitulée « Améliorer l'assainissement et la gestion des eaux usées dans les pays insulaires et territoires du Pacifique », qui mettait l'accent sur une meilleure gestion des eaux usées grâce à des échanges concertés entre les formateurs. Les partenariats multisectoriels entre les petits Etats insulaires en développement étaient considérés comme un moyen d'établir des synergies entre les programmes existants, d'unifier et mobiliser des ressources, et d'apporter une assistance technique coordonnée pour épauler une gouvernance concertée en matière d'environnement. L'atelier s'est attaché au renforcement et à l'intégration des partenariats existants, à l'élaboration et à la mise en œuvre de campagnes d'information du public, et à la promotion de systèmes de récupération et de traitement alternatifs des eaux usées domestiques et agricoles n'ayant qu'un impact faible ou nul sur les ressources en eau et sur les terres.

16. Rechercher des solutions pour intégrer les parties prenantes en vue d'assurer une gestion durable des eaux douces et des zones côtières aux niveaux local et national dans la région des Caraïbes

L'Administration nationale des océans et de l'atmosphère des Etats-Unis et le Bureau de coordination du Programme d'action mondial avaient conclu un mémorandum d'accord général lors de la Conférence « De l'eau blanche à l'eau bleue » tenue à Miami en mars 2004. Le mémorandum établissait un cadre de collaboration pour les activités reliées à la pollution des côtes et du milieu marin due à la dégradation terrestre et côtière dans la région des Caraïbes, et une unité nationale chargée des océans au sein du Bureau du programme international. Ce nouveau bureau fournissait une assistance technique directe aux gouvernements de la région des Caraïbes et les conseillait dans l'élaboration de leurs programmes d'action nationaux visant à prévenir, réduire, contrôler et éliminer la dégradation marine due aux activités terrestres et à utiliser ces programmes nationaux comme des outils pour promouvoir le Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres et à accroître la sensibilisation environnementale. L'atelier insistait sur la nécessité d'agir collectivement et d'inviter toutes les parties prenantes à une approche participative visant des actions réalistes, et tirer partie des analyses intégrées sur les initiatives actuelles. Le partenariat avait vocation à élargir la mise en œuvre des programmes d'action nationaux du Pacifique, de la région de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et d'autres zones, au moyen d'un document d'orientation sur les meilleures pratiques, et en établissant des réseaux régionaux d'experts nationaux des programmes d'action.

17. Le défi posé par les liens entre la gestion des eaux douces et des zones côtières

L'atelier s'est attaché à identifier les obstacles à l'établissement de liens entre les parties prenantes se préoccupant des eaux douces et celles intéressées par les zones côtières. Les points de vue de la gestion des bassins fluviaux et des bassins hydrographiques ont été examinés, ainsi que ceux de la gestion des zones côtières et des écosystèmes marins. L'analyse de plus de vingt cas a fourni plusieurs exemples des meilleures pratiques liant la gestion des bassins versants et celle des zones côtières au niveau opérationnel. En outre, mention a été faite d'un certain nombre de démarches prometteuses utilisées dans le cadre du projet de Partenariat pour la gestion environnementale des mers d'Asie orientale (PEMSEA). Néanmoins, du point de vue des responsables des eaux douces, la mise en œuvre de l'objectif du Sommet mondial pour le développement durable de 2005 relatif aux plans de gestion intégrée des ressources en eau fournissait une occasion d'incorporer plus efficacement le lien eaux douces-littoraux dans les mécanismes de réformes institutionnelles. Les parties prenantes étaient encouragées à lancer et développer des projets de démonstrations et des réseaux d'acquisition de connaissances sur les possibilités et la nécessité de lier de façon adéquate les démarches de gestion intégrée des bassins versants et des côtes. Le Cadre des obligations de résultats en matière de gestion écosystémique semblait fournir un indicateur réaliste fondé sur les résultats, et un mécanisme d'établissement des rapports sur les avancées. Les discussions de l'atelier ont aussi porté sur l'outil du Partenariat mondial pour l'eau, qui constituait un moyen précieux pour relier davantage les initiatives concernant la gestion des eaux douces et des zones côtières. Il a en outre été recommandé d'améliorer l'intégration de l'élaboration des plans d'action nationaux de gestion intégrée des ressources en eau,

conformément aux objectifs du Sommet mondial pour le développement durable de 2005 et aux programmes d'action nationaux pour la mise en œuvre du Programme d'action mondial.

18. Démonstration d'une approche de gestion intégrée des eaux douces jusqu'aux océans pour la région Xiamen-Zhangzhou-Longyan, province du Fujian

Grâce à ses programmes de partenariat actuels dans le cadre de la Gestion de la biodiversité des zones côtières de la mer de Chine méridionale du PNUD et de l'Accord scientifique et technologique Etats-Unis-Chine, l'Administration nationale des océans et de l'atmosphère des Etats-Unis (NOAA) a prévu de fournir une assistance technique pour l'élaboration d'un plan d'action de démonstration pour la région Xiamen-Zhangzhou-Longyan, province du Fujian, en vue de réduire l'impact des sources de pollution terrestres sur le milieu marin. La NOAA fournirait de cette façon une assistance technique dans l'évaluation des effets de l'eutrophisation et des polluants provenant des bassins versants, assurerait une formation à l'élaboration et l'utilisation de systèmes d'information géographique sur les bassins versants et aiderait à l'élaboration d'un programme de gestion intégrée des côtes et bassins versants pour lutter contre les sources de pollution terrestres. Profitant de dix années de recul sur les expériences chinoises en matière de gestion côtière intégrée dans la municipalité de Xiamen, les discussions se sont spécialement axées sur les raisons de l'élargissement du projet jusqu'au fleuve Jiulongjiang, à la lumière de réflexions sur le transport des pollutions et teneurs en polluants. L'importance de la création d'un nouveau partenariat entre les villes et les organisations clés, ainsi que d'une participation équilibrée du public a été soulignée.

19. Partenariats Chine-Afrique et Chine-pays arabes pour la coopération environnementale

Le partenariat entre la Chine et les pays africains a été conclu à Nairobi (Kenya) en février 2005 et le partenariat entre la Chine et les pays arabes a été conclu à Dubaï (Emirats arabes unis) en février 2006. Les deux partenariats avaient conduit à l'organisation de programmes de formation sur la gestion des ressources en eau et le traitement des eaux usées municipales, et d'autres formations dans ces domaines ainsi que sur d'autres questions relatives à l'eau étaient prévues. La coopération sino-africaine et sino-arabe dans le domaine de l'environnement a été considérée comme répondant bien aux besoins des pays partenaires, et comme une initiative bienvenue de coopération Sud-Sud unique, dotée d'un énorme potentiel d'expansion, en particulier dans les domaines du transfert de technologies et du renforcement des capacités, notamment en matière de sources de pollution terrestres, de réduction des risques de catastrophe et de dégradation des terres.

Annexe III

Communication des parties prenantes

1. Action 21, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et les Objectifs du Millénaire pour le développement ont fixé le cadre de nos engagements et de nos activités en matière de développement durable et, surtout, relativement aux questions du milieu marin et des côtes.
2. Les parties prenantes venues de plusieurs grands groupes ont saisi l'occasion de la deuxième session de la Réunion intergouvernementale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres pour examiner la situation du milieu marin et les menaces que la pollution due aux activités terrestres fait peser sur lui.¹ Nous sommes préoccupés par le rythme rapide des évolutions dans les zones côtières, l'augmentation des rejets par les sources industrielles, agricoles et familiales, et l'exploitation croissante des ressources maritimes qui infligent un stress au milieu marin dans de nombreuses parties du monde. Les changements climatiques créés par le réchauffement de la planète comptent aussi au nombre des impacts des activités terrestres sur les océans, et entraînent une dégradation des habitats océaniques et de la vie marine.
3. Les parties prenantes reconnaissent les progrès qui ont été réalisés dans certaines zones grâce à la mise en place de mécanismes de surveillance et de contrôle des niveaux de pollution. Ces systèmes sont cependant souvent incomplets en de nombreux endroits, ou ne sont pas mis en œuvre avec la vigueur qui permettrait de faire cesser l'aggravation des détériorations. Nous estimons que le Programme d'action mondial apporte une occasion unique de concentrer l'attention sur l'ampleur des problèmes et de parvenir à un engagement politique à haut niveau en vue de programmes d'action plus décisifs aux plans national et international.
4. Les parties prenantes font valoir que l'établissement de buts, calendriers et engagements de ressources adéquates est essentiel pour l'exécution du Programme d'action mondial et la préservation de notre milieu marin.
5. Les parties prenantes estiment que leur participation à tous les stades d'élaboration et de mise en œuvre des stratégies aux niveaux national et local est cruciale, car elles peuvent amener toutes leurs connaissances, expérience et compétences. Les programmes d'action nationaux devraient être fondés sur une large consultation des parties prenantes à tous les niveaux et comporter des mesures de sensibilisation et d'explication des questions et des problèmes, et de développement de la capacité des groupes sociaux et du public à influencer les mécanismes de prise de décision et proposer et mettre en œuvre des solutions.
6. Les parties prenantes travaillent déjà en partenariats pour mettre en œuvre le Programme d'action mondial, mais ces partenariats manquent souvent des soutiens financiers adéquats qui leur permettraient d'agir selon leur potentiel et d'encourager les transpositions. Le financement des partenariats devrait comprendre à la fois des ressources nouvelles et des ressources complémentaires venant tant des gouvernements que des parties prenantes. Les institutions financières internationales devraient être encouragées à davantage de souplesse dans leur soutien aux activités des parties prenantes travaillant à la mise en œuvre du Programme d'action mondial.
7. **Pour approfondir la mise en œuvre du Programme d'action mondial, les parties prenantes travailleront selon les axes suivants :**
 - a) Utiliser leurs compétences et leur expérience scientifique, technique et en matière de grandes orientations pour identifier et mettre en lumière la dégradation par les activités terrestres des milieux marins et côtiers, et des bassins versants associés;
 - b) Préconiser des solutions pour les problèmes identifiés et des outils pour surmonter les obstacles de mise en œuvre du Programme d'action mondial;
 - c) S'efforcer, dans leurs propres opérations et activités, de minimiser les impacts sur le milieu marin, montrant ainsi l'exemple à suivre;
 - d) Promouvoir une participation citoyenne dans la mise en œuvre des buts du Programme d'action mondial, en particulier aux niveaux local, sous-national et national;

¹. Lors des préparatifs en vue de la deuxième session, une phase de consultation avec les grands groupes et autres parties prenantes a permis d'élaborer les contributions des parties prenantes à la Déclaration de Beijing et une communication des parties prenantes à la deuxième session du Programme d'action mondial. Des contributions ont été rassemblées lors des réunions de Mexico, Stockholm, New York, Londres et Beijing. Ces contributions sont venues compléter le mécanisme de consultation informel. Les conclusions de ce processus ont été exploitées et finalisées par les parties prenantes présentes à la deuxième session.

- e) Introduire et souligner les préoccupations du Programme d'action mondial, en particulier en ce qui concerne les liens entre les eaux douces et les littoraux marins, dans les forums environnementaux internationaux, notamment les réunions annuelles de la Semaine mondiale de l'eau à Stockholm, et les Forums mondiaux sur l'eau;
- f) Assurer un rôle de premier plan en identifiant et en testant les technologies novatrices et en promouvant des approches fondées sur les communautés pour réduire la pollution provenant des activités terrestres, en particulier des déchets humains et industriels;
- g) S'efforcer d'améliorer la communication et la collaboration entre les parties prenantes dans les programmes et activités soutenant directement ou indirectement le Programme d'action mondial;
- h) Travailler avec le Bureau de coordination du Programme d'action mondial du PNUE pour mettre sur pied les partenariats adéquats devant permettre de concrétiser le Programme d'action mondial et les engagements pris lors de la deuxième session;
- i) Travailler à quantifier et publier les valeurs du milieu marin et de ses usages notamment, entre autres, au travers d'un travail avec les ministères de l'environnement au niveau national;
- j) Promouvoir la collaboration avec les autorités locales, subnationales et nationales et, au niveau régional et international, aller plus avant dans la mise en œuvre des engagements internationaux.
- 8. Les parties prenantes appellent les gouvernements et autres organisations mettant en œuvre le Programme d'action mondial à :**
- a) Elaborer et mettre en œuvre des programmes d'action nationaux dotés de ressources adéquates;
- b) Incorporer et intégrer le Programme d'action mondial dans toutes les stratégies nationales de développement et toutes les politiques environnementales, notamment les programmes stratégiques de réduction de la pauvreté, et inclure dans ces stratégies et politiques des buts et objectifs pertinents;
- c) Déployer la volonté politique nécessaire pour parvenir aux buts du Programme d'action mondial, en identifiant des buts spécifiques quantitatifs de réduction des impacts négatifs des activités terrestres dans les neuf catégories de sources identifiées par le Programme d'action mondial, et veiller à ce que les mécanismes existants soient utilisés pour réaliser ces objectifs;
- d) Rétablir le financement intégral du travail portant sur les eaux internationales lors de la prochaine assemblée du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et, simultanément, soutenir un fonds volontaire administré par le PNUE pour compenser la réduction budgétaire décidée lors de la dernière assemblée du FEM;
- e) Financer le programme de travail du Bureau de coordination du Programme d'action mondial du PNUE, insister avec lui sur l'aide aux pays et régions pour élaborer et mettre en œuvre des programmes locaux, subnationaux et nationaux orientés vers l'action;
- f) Assurer à un niveau adéquat le renforcement des capacités, l'échange des informations, et l'éducation du public, vus comme des outils permettant la mise en œuvre le Programme d'action mondial;
- g) Travailler, au travers de leurs conseils nationaux pour le développement durable et autres instances similaires, à faire participer les parties prenantes à l'élaboration de diverses options pour les politiques nationales et les partenariats, en vue de mettre en œuvre le Programme d'action mondial et concrétiser les engagements pris à la deuxième session;
- h) Promouvoir et appuyer le cadre local d'Action 21 pour inviter les parties prenantes dans la mise en œuvre du Programme d'action mondial;
- i) Inviter activement les communautés locales et autres parties prenantes à participer à l'identification des problèmes, l'élaboration des programmes d'action et la mise en œuvre des mesures, sur la base des connaissances traditionnelles et autres ressources locales;
- j) Encourager la coordination entre les autorités et les organisations locales et régionales et la coopération entre les pays voisins et leurs organisations;
- k) Promouvoir des partenariats significatifs avec les parties prenantes et le public et y participer, pour poursuivre la mise en œuvre du Programme d'action mondial;
- l) Veiller à ce que tous les plans de développement et de gestion des bassins hydrographiques en amont des zones côtières intègrent explicitement parmi leurs buts la protection du milieu marin et côtier et de ses ressources biologiques, prenant ainsi en compte les besoins des populations de ces bassins hydrographiques et des écosystèmes d'eaux douces;

- m) Insister davantage sur les petites et moyennes installations de traitement des eaux usées et les soutenir financièrement car elles peuvent, mieux que les grands réseaux d'égouts et les grandes usines municipales de traitement des eaux, contribuer à lutter contre la pollution des zones côtières et des bassins hydrographiques associés;
- n) Mettre en œuvre un programme de réhabilitation du littoral centré sur une politique « zéro perte » pour contribuer à lutter contre la dégradation des habitats côtiers;
- o) Donner une priorité importante à l'identification et à la mise en œuvre de programmes et mesures appropriés et d'un bon rapport coût-efficacité, pour lutter contre les sources de rejets de nutriments ponctuelles ou diffuses, en particulier des programmes de gestion et de prévention des écoulements d'azote et de phosphore dus aux activités agricoles;
- p) Veiller à ce que les programmes d'action nationaux et régionaux entrepris en application du Programme d'action mondial soient cohérents avec les principes de base de la gestion écosystémique, de la transparence, de l'éducation à l'environnement, de la formation, du renforcement des capacités institutionnelles, de la sensibilisation et de la participation du public, des approches intégrées et de l'équité, ainsi que des principes « pollueur-payeur » et de précaution;
- q) Comprendre que la gestion intégrée des bassins versants et des zones côtières et marines doit prendre en considération les facteurs géographiques mais aussi techniques et politiques pertinents;
- r) Identifier et mettre en œuvre des calendriers pour éliminer graduellement les subventions à toutes les substances et pratiques néfastes aux milieux côtiers et marins, ainsi qu'aux bassins versants et bassins hydrographiques associés;
- s) Mettre en place des systèmes informatiques de gestion de données pour assurer la conservation à long terme de ces données et informations, pour faciliter leur échange et élaborer des programmes de renforcement des capacités pour les États ne disposant pas des compétences correspondantes;
- t) Ratifier et mettre en vigueur dès que possible tous les accords multilatéraux sur l'environnement et les protocoles associés, pertinents pour la réalisation des objectifs du Programme d'action mondial;
- u) Entreprendre, avec leurs conseils nationaux sur le développement durable ou autres instances similaires, dans la perspective de la troisième session du Programme d'action mondial, une évaluation des défis et obstacles à la concrétisation des engagements pris dans le cadre du Programme d'action mondial et recommander des choix d'orientations pour la troisième session du Programme d'action mondial;
- v) Envisager que la troisième session du Programme d'action mondial se déroule en conjonction avec un événement international majeur sur l'eau douce, pour favoriser une meilleure coopération entre les communautés des parties prenantes intéressées aux eaux douces, aux milieux côtier et marin.

Annexe IV

Compte rendu du Président sur les discussions de la table ronde ministérielle

1. Les ministres, vice-ministres et représentants de haut niveau présents au segment ministériel/de haut niveau de la deuxième session de la Réunion intergouvernementale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres ont échangé leurs vues sur la valeur du Programme en tant qu'instrument souple, non contraignant, intégrateur et catalyseur du développement durable des côtes, océans, îles et bassins versants associés, et en tant qu'instrument efficace d'appui à une gestion plus large de l'environnement et aux objectifs de développement durable.
2. Les représentants ont centré leurs discussions sur les mesures concrètes qu'ils pourraient adopter et appliquer pour :
 - a) Intégrer et harmoniser la mise en œuvre du Programme dans la planification nationale du développement, en incluant des moyens comme la mobilisation de financements intérieurs et internationaux;
 - b) Renforcer la mise en œuvre du Programme aux niveaux national, régional et mondial
3. Il était attendu de ces mesures qu'elles contribuent à la réalisation des buts et objectifs internationalement convenus, notamment ceux liés à la Déclaration du Millénaire et au Plan de mise en œuvre de Johannesburg.
4. Les ministres et les représentants de haut niveau ont partagé, sur la base de leurs expériences nationales, une série de stratégies visant à mettre en œuvre le Programme à divers niveaux de gouvernement. Ils ont identifié plusieurs questions nécessitant une attention urgente aux niveaux national, régional et mondial pour faciliter la mise en œuvre du Programme.
5. Les ministres et les représentants de haut niveau ont reconnu que les inquiétudes relatives à la gestion durable des côtes et des océans se reflétaient rarement dans les mécanismes de développement nationaux, notamment les processus associés à la communauté internationale, tels que les Documents stratégiques de réduction de la pauvreté, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les bilans communs de pays.
6. Parmi les exemples d'intégration réussie du Programme dans les plans et les stratégies de développement à l'échelle nationale figurent la mise en œuvre de projets au niveau de la communauté, l'institutionnalisation du Programme sous la forme de bureaux nationaux spécifiques et de l'attribution de budgets nationaux aux activités liées au Programme. D'autres pays ont mis en avant l'élaboration de plans généraux d'utilisation des sols et de fonds environnementaux spécifiques pour soutenir les activités de protection de l'environnement, comme des outils utiles au progrès de la mise en œuvre du Programme.
7. Examinant les résultats des trois premières journées de la réunion, les ministres et les représentants de haut niveau ont souligné l'importance et l'intérêt de la coordination institutionnelle et intersectorielle dans l'élaboration et la mise en œuvre des instruments liés au Programme au niveau national. La création de comités interministériels aux niveaux technique, politique et des grandes orientations a été citée comme un exemple parmi d'autres de coordination nationale intersectorielle réussie. Il était nécessaire d'élaborer et mettre en œuvre les plans et les stratégies avec la participation des autorités de tous niveaux, notamment les niveaux national, provincial et municipal. Des pas supplémentaires pourraient être franchis encore grâce à des partenariats avec le secteur privé et les organisations non gouvernementales.
8. Les projets basés sur les communautés ont été considérés comme d'une importance extrême. Plusieurs exemples ont été donnés de projets concernant des moyens de subsistance durables promouvant la conservation de l'environnement et des moyens d'existence durables, notamment la réhabilitation des mangroves, la culture de prairies sous-marines et la gestion des stocks des pêches.
9. Les ministres et les représentants de haut niveau ont souligné la nécessité d'obtenir une meilleure mise en vigueur et un meilleur respect des lois, en particulier par l'éducation et la sensibilisation. Il a été suggéré une plus forte insistance sur les incitations économiques telles que les instruments de marché et la promotion du respect des règles sur une base volontaire, grâce à une plus grande participation des communautés.
10. Les ministres et les représentants de haut niveau ont souligné les rôles importants que pourraient jouer des programmes de suivi nationaux et régionaux efficaces dans l'appui à des cadres d'orientation améliorés, à des prises de décision mieux informées et un meilleur respect des législations.

11. Le lien entre le Programme et le développement économique a été souligné en même temps que le besoin de quantifier la valeur économique des biens et des services issus des ressources côtières et marines, et de faire un meilleur usage des évaluations d'impact sur l'environnement. Il a été recommandé d'avoir davantage recours à l'évaluation économique et à l'analyse coûts-bénéfices en tant qu'outils de soutien à une approche préventive eu égard aux priorités de gestion environnementale. La nécessité de poursuivre le renforcement des capacités, notamment par la formation et le soutien technologique à tous les niveaux, a été mise en exergue dans le cadre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités.

12. Les ministres et les représentants de haut niveau ont noté l'intérêt des médias et de l'éducation à l'environnement ainsi que de la sensibilisation dans l'autonomisation des communautés, la modification des comportements et des attitudes, et l'introduction de comportements de vigilance et de responsabilisation. Ils ont confirmé que les actions régionales coordonnées par des mécanismes tels que les programmes régionaux pour les mers, les conventions et les protocoles, étaient des outils efficaces pour appuyer l'action nationale et améliorer les efforts d'appropriation et de contributions des gouvernements nationaux dans la mise en œuvre des conventions et des plans d'action régionaux; simultanément, de tels efforts satisferaient aussi aux nécessités et priorités nationales. Des représentants ont argumenté en faveur d'une ratification rapide des accords régionaux, tout en soulignant que, là où existaient déjà des mécanismes régionaux, il fallait aller vers une harmonisation et une meilleure coordination.

13. Les ministres et les représentants de haut niveau ont manifesté leur inquiétude face à la lenteur de la mise en œuvre de certains buts et objectifs internationaux relatifs aux côtes et aux océans, notamment l'objectif d'assainissement à l'horizon 2015, l'objectif de gestion intégrée des ressources en eau et l'approche de gestion écosystémique. Ils ont souligné, sur la base des acquis à ce jour, que le Programme pourrait compléter et accélérer la réalisation de ces objectifs mondiaux.

14. Les représentants ont admis l'existence de plusieurs difficultés rencontrées dans la satisfaction des obligations relatives aux accords multilatéraux sur l'environnement, abordant des questions communes à celles du Programme. Il a été suggéré que le Programme pourrait faciliter la coordination de la mise en œuvre de tels accords, aux niveaux régional et national. Ce faisant, le Programme deviendrait un mécanisme d'intégration parmi les accords multilatéraux sur l'environnement et instaurerait des liens entre ces accords et les programmes régionaux correspondants.

15. Les représentants ont insisté sur la nécessité d'un soutien financier pour aborder les questions relatives à la gestion des côtes des océans et des bassins versants associés dans le cadre des programmes de développement de niveaux national, régional et mondial. Le Programme pourrait aider les donateurs à se décider favorablement sur la base des priorités convenues aux plans national et régional. Finalement, le besoin de mécanismes financiers mondiaux tels que le Fonds pour l'environnement mondial, visant à continuer de reconnaître les besoins et vulnérabilités spécifiques de certaines régions et sous-régions, comme les petits Etats insulaires en développement, devait se retrouver dans l'approfondissement de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets et activités internationaux.

16. Les ministres et les représentants de haut niveau ont considéré qu'il était nécessaire de maintenir la position prééminente du Programme dans les agendas nationaux, régionaux et internationaux car il s'agit d'un mécanisme efficace de promotion de la gestion durable des côtes, des océans et de leurs bassins versants associés. Ils ont réaffirmé l'impérieuse nécessité de mettre en œuvre des approches écosystémiques pour, entre autres, renforcer le lien entre la gestion des eaux douces et le développement durable des zones côtières.

Annexe V

Déclaration de Beijing sur la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres

Nous, représentants de 104 gouvernements et de la Commission européenne, avec l'appui et le concours appréciés des représentants d'institutions financières internationales, d'organisations internationales et régionales, du secteur privé, d'organisations non gouvernementales, d'autres parties prenantes et de grands groupes,

Réunis à Beijing du 16 au 20 octobre 2006 à l'occasion de la deuxième session de la Réunion intergouvernementale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres,

Conscients que les peuples sont tributaires des océans et des zones côtières ainsi que de leurs ressources pour leur survie, leur santé et leur bien-être, qu'un nombre important de personnes dépendent des zones côtières et du milieu marin pour leur sécurité alimentaire et leur subsistance économique et que nombre de ces zones, notamment les zones côtières de faible élévation et les petits Etats insulaires en développement, sont vulnérables à l'élévation du niveau des mers et aux catastrophes naturelles induites par le climat, ainsi qu'aux effets de l'acidification des océans sur le milieu marin résultant d'activités terrestres,

Constatant l'urbanisation croissante des zones côtières, avec près de 40 % de la population mondiale vivant à moins de 100 km de la côte, et préoccupés par les conclusions de l'Evaluation mondiale du milieu marin réalisée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et de son rapport « L'état du milieu marin, tendances et processus », s'agissant notamment de l'enrichissement grave et croissant des eaux côtières en nutriments, de l'augmentation prévue du volume des rejets d'eaux usées municipales, industrielles et agricoles non traitées ainsi que de l'augmentation importante des émissions transportées dans l'atmosphère,

Reconnaissant les dommages croissants que ces tendances infligent aux populations et à l'environnement, y compris le stress sur les écosystèmes marins, la perte en récifs coralliens et en zones humides, la contamination des sources marines d'alimentation humaine ainsi que les préjudices pour l'agrément des plages et la qualité des eaux de baignade,

Notant le besoin persistant d'un suivi amélioré pour identifier les menaces aux niveaux régional, national et local ainsi que le besoin d'évaluations des effets et de l'efficacité des mesures visant à lutter contre ces problèmes,

Reconnaissant que le Programme d'action mondial est un outil efficace pour intégrer les préoccupations environnementales dans la planification du développement et dans les stratégies régionales et nationales et qu'à ce titre il contribue largement à la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire² et ceux mis en lumière dans l'Action 21³, le Programme d'action de la Barbade⁴, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg⁵ et la Stratégie de Maurice pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement⁶,

Soulignant l'importance du Programme d'action mondial pour gérer l'interaction entre les terres et les océans et intégrer les eaux douces dans la gestion des zones côtières et du milieu marin, protégeant ainsi la santé et le bien-être des êtres humains tout en encourageant l'application d'approches écosystémiques,

² Voir la résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

³ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.93.I.8 et rectificatifs), volume I : *Résolutions adoptées par la Conférence*, résolution 1, annexe II.

⁴ *Rapport de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats insulaires en développement, Bridgetown (Barbade), 25 avril- 6 mai 1994* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.94.I.18 et rectificatifs), chapitre I, résolution 1, annexe II.

⁵ Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable figurant dans le *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.03.II.A.1 et rectificatif), chapitre I, résolution 2, annexe.

⁶ *Rapport de la Réunion intergouvernementale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement, Port-Louis (Maurice), 10-14 janvier 2005* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.05.II.A.4 et rectificatif), chapitre I, résolution 1, annexe II.

Notant que le besoin de ressources financières suffisantes et le développement des capacités sont des défis majeurs auxquels sont confrontés les pays en développement pour une mise en œuvre efficace du Programme d'action mondial,

Reconnaissant l'importante contribution du Programme pour les mers régionales du Programme des Nations Unies pour l'environnement, du Fonds pour l'environnement mondial et des institutions financières internationales à la mise en œuvre du Programme d'action mondial et *reconnaissant également* les contraintes financières suscitées par cette mise en œuvre, d'où la nécessité consécutive de mobiliser des ressources et un appui,

Notant les progrès accomplis par certains pays dans le renforcement des capacités institutionnelles et l'élaboration de cadres législatifs et de politiques environnementales pour une gestion durable du milieu marin et côtier,

Appuyant le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités adopté par le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement à sa vingt-troisième session, eu égard au rôle fondamental du renforcement des capacités dans la mise en œuvre du Programme d'action mondial,

Reconnaissant la contribution importante des multi-partenariats, y compris ceux conclus lors de la présente Réunion intergouvernementale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, à la mise en œuvre des engagements intergouvernementaux afin de promouvoir la réalisation des objectifs convenus et reconnus au plan international,

Reconnaissant les bons résultats obtenus et les progrès accomplis pendant la période 2002-2006 depuis la planification jusqu'à la mise en œuvre du Programme d'action mondial, et notamment, la contribution du Bureau de coordination du Programme d'action mondial du Programme des Nations Unies pour l'environnement,

Résolvons :

1. *De réaffirmer notre engagement* envers le Programme d'action mondial en tant qu'outil souple et efficace pour le développement durable des océans, des zones côtières et des îles;
2. *De nous engager* à poursuivre la mise en œuvre du Programme d'action mondial en 2007-2011 :
 - a) En appliquant l'approche écosystémique;
 - b) En évaluant les coûts sociaux et économiques ainsi que les bénéfices tirés des biens et services fournis par les côtes et les océans;
 - c) En établissant des partenariats aux niveaux national, régional et international;
 - d) En coopérant aux niveaux régional et interrégional;
 - e) En intégrant le Programme d'action mondial dans les mécanismes nationaux de planification du développement ainsi que dans les processus budgétaires;
 - f) En fournissant un appui au Bureau de coordination du Programme d'action mondial du Programme des Nations Unies pour l'environnement dans l'accomplissement de sa fonction de facilitation, de poursuite et de promotion de la mise en œuvre du Programme d'action mondial.
3. *De remercier* le Programme des Nations Unies pour l'environnement pour les efforts qu'il déploie en vue de promouvoir le programme, notamment pour ce qui est du développement durable des océans, des zones côtières et des îles et de l'inviter à renforcer son appui à la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action mondial par des contributions accrues du Fonds pour l'environnement, une cohérence et une coordination renforcées avec les accords multilatéraux sur l'environnement et une amélioration de la coopération avec toutes les parties prenantes et les organisations concernées, en particulier les banques de développement multilatérales, aux niveaux international et régional.

Mesures nationales

4. *De renforcer* les efforts faits pour élaborer et mettre en œuvre nos programmes d'action et mécanismes régionaux et nationaux de protection du milieu marin contre la pollution due aux sources et activités terrestres, de concert avec les cadres législatifs et financiers pertinents de mise en œuvre, et en vue d'intégrer les objectifs

du Programme d'action mondial dans la planification et l'instauration du développement, notamment dans les programmes de pays de l'ONU, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, les documents stratégiques de réduction de la pauvreté, les bilans communs de pays et les stratégies d'aide aux pays, pour réduire et gérer les risques et les impacts de la pollution côtière et marine.

5. De reconnaître l'actualité et la pertinence continue du Programme d'action mondial en tant que cadre fondamental pour la protection de l'environnement côtier et marin et nous engager à intégrer les objectifs du Programme d'action mondial dans nos politiques gouvernementales ainsi qu'à les promouvoir, le cas échéant, auprès des organisations intergouvernementales concernées et des divers accords multilatéraux sur l'environnement auxquels nous sommes Parties et auxquels nous participons.
6. De promouvoir l'application efficace des conventions, accords et protocoles internationaux et régionaux auxquels nous sommes Parties et qui sont pertinents du point de vue de la réalisation des objectifs du Programme d'action mondial.
7. D'améliorer la coopération et la coordination à tous les niveaux pour pouvoir examiner globalement toutes les questions concernant les bassins hydrographiques, les côtes, les mers et les océans et incorporer la gestion intégrée et l'utilisation durable des bassins fluviaux, des mers et des océans dans les politiques et programmes nationaux pertinents, notamment par l'application d'approches intégrées de la gestion des ressources en eau, de la gestion et de l'aménagement des zones côtières, de la gestion des zones côtières et des bassins fluviaux ainsi que de la dégradation et de la destruction physiques des habitats.
8. D'élaborer et mettre en application des plans d'action nationaux dans le cadre du Programme d'action mondial, en étroite coordination avec les plans nationaux pour une gestion intégrée des ressources en eau et une utilisation efficace de ces ressources, comme préconisé dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg.⁷
9. D'élargir l'application de l'approche écosystémique à la gestion des bassins hydrographiques, des côtes, des océans, des grands écosystèmes marins et des îles et de renforcer la coopération nationale, régionale et internationale pour contribuer à une application plus efficace de l'approche écosystémique d'ici à 2010, comme préconisé dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg.⁸
10. D'accroître nos efforts pour intégrer l'estimation, au plan économique, de la valeur des biens et services fournis par les océans, les côtes et les bassins hydrographiques dans la prise de décisions et les procédures comptables, en tenant pleinement compte de tous les services fournis par l'environnement, y compris de leur valeur directe et indirecte pour les sociétés et les écosystèmes.
11. De consacrer des efforts, un financement et un appui supplémentaires à la question des sources ponctuelles et non ponctuelles de nutriments, y compris aux eaux usées municipales, industrielles et agricoles, en tant que sources importantes et croissantes ayant une incidence directe sur la santé et le bien-être des êtres humains ainsi que de l'environnement, y compris les écosystèmes marins et leurs bassins hydrographiques associés.
12. D'élaborer et de mettre en œuvre des mécanismes durables pour garantir la viabilité financière et la mise en œuvre à long terme des programmes d'action et mécanismes régionaux et nationaux pour la protection du milieu marin contre la pollution due à des sources et activités terrestres.
13. D'améliorer les systèmes de surveillance à tous les niveaux pour permettre aux gouvernements, aux grands groupes et au public de contribuer à la constitution d'une base commune de connaissances et d'informations sur les dommages causés au milieu marin et les mesures nécessaires pour le protéger et pour le suivi de la mise en œuvre du Programme d'action mondial.
14. De promouvoir activement l'implication et la participation des autorités locales et régionales, des communautés et d'autres parties prenantes à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes d'action et des stratégies, en particulier au niveau local, en vue de la mise en œuvre du Programme d'action mondial.

Mesures régionales

15. De renforcer les conventions et les Programmes pour les mers régionales du Programme des Nations Unies pour l'environnement ainsi que d'autres conventions, accords et programmes régionaux de protection du milieu marin et côtier, afin qu'ils servent de mécanismes efficaces pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action mondial et pour la protection et l'utilisation durable du milieu marin, par des moyens tels que l'élaboration et la mise en œuvre de protocoles sur la lutte contre la pollution due à des sources et activités terrestres.

⁷ Ibid.

⁸ Ibid.

16. De collaborer, par l'intermédiaire des Programmes pour les mers régionales du Programme des Nations Unies pour l'environnement et autres organismes et processus régionaux et interrégionaux, pour appliquer l'approche écosystémique à la gestion des grands systèmes marins, des bassins hydrographiques, des côtes, des océans et des îles, ainsi que pour constituer et renforcer des partenariats stratégiques et améliorer, à l'échelon interrégional, la coopération, la connaissance scientifiques, l'éducation en matière d'environnement, l'échange et le partage des connaissances, des technologies et des données d'expérience interrégionales.

Mesures internationales

17. D'engager les organismes des Nations Unies, les groupes interinstitutions des Nations Unies, tels qu'ONU-Océans et ONU-Eau, le Groupe des Nations Unies pour le développement, l'Organisation maritime internationale et les accords multilatéraux sur l'environnement, en particulier la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Convention de Ramsar), la Convention sur la diversité biologique et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, à mieux l'intégrer le Programme d'action mondial dans leurs politiques, plans et programmes, conformément à leurs mandats respectifs.

18. D'inviter les institutions financières internationales et régionales ainsi que les pays donateurs à continuer de soutenir la mise en œuvre du Programme d'action mondial aux niveaux appropriés et à accroître leur contribution pour garantir sa viabilité à long terme grâce à un appui financier et technique et en renforçant les capacités des pays en développement, notamment celles des petits Etats insulaires en développement, pour élaborer et mettre en œuvre leurs programmes d'action nationaux.

19. D'accueillir favorablement les partenariats nationaux, régionaux et internationaux envisagés lors de la deuxième session de la Réunion intergouvernementale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action mondial, visant à intégrer les activités et objectifs du Programme d'action mondial dans leurs plans de travail, activités, politiques et programmes respectifs aux niveaux appropriés et de demander instamment la création de nouveaux partenariats avec tous les secteurs de la société civile ainsi que le renforcement des partenariats existants, en tant que mécanismes essentiels à la mise en œuvre fructueuse du Programme d'action mondial.

20. D'appuyer la continuité et la prise en compte du Programme d'action mondial dans les principaux domaines d'activités de développement à l'échelon mondial et de le promouvoir en tant que moyen d'instaurer les processus intégrés, l'encadrement intellectuel et les partenariats nécessaires à la réalisation des stratégies et objectifs mondiaux concernant les bassins hydrographiques associés, les zones côtières et océaniques, à l'aide d'approches écosystémiques.

21. D'améliorer la mise en œuvre du Programme d'action mondial en coopérant avec d'autres initiatives internationales, afin de mettre au point des activités conjointes en vue d'une gestion intégrée des bassins hydrographiques.

22. De lancer aux Etats qui ne l'ont pas encore fait un appel leur demandant, d'envisager de devenir Parties aux conventions internationales, accords et protocoles internationaux et régionaux, selon que de besoin, utiles pour la réalisation des objectifs du Programme d'action mondial.

Mesures du Programme des Nations Unies pour l'environnement

23. D'entériner le programme de travail du Programme d'action mondial pour la période 2007-2011, de le confier au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement/Forum ministériel mondial sur l'environnement et d'encourager le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement à consacrer des ressources financières plus importantes à sa mise en œuvre, en particulier à l'échelon régional.

24. D'accueillir avec satisfaction les « Directives pour la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour 2007-2011 »⁹ élaborées par le Bureau de coordination du Programme d'action mondial du Programme des Nations Unies pour l'environnement, en tant qu'instrument visant à soutenir la mise en œuvre du Programme d'action mondial en tenant compte des nouvelles questions dans le contexte de l'environnement international et du développement durable.

25. De prier le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement/Forum ministériel mondial sur l'environnement d'adopter la présente déclaration et les textes issus de la deuxième session de la Réunion intergouvernementale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres en tant que

⁹

UNEP/GPA/IGR.2/3.

contributions utiles à la mise en œuvre d'Action 21 et à la réalisation d'autres objectifs de développement convenus au plan international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

26. De prier le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement de convoquer la troisième session de la Réunion intergouvernementale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres en 2011, en collaboration avec les organisations et institutions concernées, et de solliciter l'appui du Programme des Nations Unies pour l'environnement en vue de l'organisation de la session et de l'application de ses décisions.

27. De remercier tout particulièrement le Gouvernement et le peuple de la République populaire de Chine d'avoir accueilli la deuxième session de la Réunion intergouvernementale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres.
